

Arrêté ministériel relatif à la protection provisoire en tant que site historico-culturel d'Altenbroek et de la vallée de la Voer (Fouron-le-Comte et Fouron-Saint-Martin)

LE MINISTRE FLAMAND DE LA POLITIQUE EXTÉRIEURE ET DU PATRIMOINE IMMOBILIER,

vu le décret relatif au patrimoine immobilier du 12 juillet 2013, article 6.1.1 ;

vu l'arrêté du Gouvernement flamand du 25 juillet 2014 fixant les attributions des membres du Gouvernement flamand, article 6, 1° ;

vu l'avis du Collège des bourgmestre et échevins de la commune des Fourons, donné le 17 août 2017, dont le traitement est repris en annexe ;

vu l'avis des départements ou agences de l'Autorité flamande, compétents pour l'aménagement du territoire, la politique du logement et le patrimoine immobilier, l'environnement, la nature et l'énergie, la mobilité et les travaux publics, ainsi que l'agriculture et la pêche, dont le traitement est repris en annexe ;

vu l'avis de la Commission flamande du patrimoine immobilier, donné le 25 septembre 2017, dont le traitement est repris en annexe ;

considérant que l'investigation appréciative, dont les résultats sont repris dans le dossier de protection, a montré l'intérêt patrimonial d'Altenbroek, de la vallée de la Voer et environs ;

considérant qu'Altenbroek et la vallée de la Voer et environs revêtent un intérêt archéologique qui se justifie comme suit :

malgré le peu de recherches archéologiques, cette zone présente un très fort potentiel archéologique. Ce potentiel est confirmé par plusieurs découvertes en surface sur les plateaux et les pentes, en particulier pour le Paléolithique moyen et le Néolithique. Des vestiges de l'époque romaine ont également été examinés par le passé, notamment la villa du Steenbosch. En outre, les centres historiques connus tels que le château d'Altenbroek et le centre du village de Fouron-Saint-Martin avec son église originellement de style roman et sa motte médiévale ont un grand intérêt archéologique ;

considérant qu'Altenbroek et la vallée de la Voer et environs revêtent un intérêt esthétique qui se justifie comme suit :

la zone est caractérisée par un paysage très préservé et varié comprenant une grande variété d'éléments patrimoniaux qui constituent toutefois un ensemble cohérent. Le paysage culturel traditionnel est très reconnaissable. Le bocage regorge de divers éléments paysagers tels que des mares, des sources, des biefs, des carrières, des dolines, des arbres à chapelle, des arbres à croix, des arbres frontières et des arbres guérisseurs – dont un arbre à clous –, des haies vives, des arbres têtards et des taillis qui possèdent une grande valeur d'ensemble et contextuelle.

Les vallées sont couvertes de prairies et entourées de forêts de pente parcourues par un réseau de chemins creux. Entre Fouron-le-Comte et le Hoogbos se trouve un réseau constitué de chemins creux et de grubben – des chemins creusés par l'érosion – par lesquels l'eau s'écoule perpendiculairement aux courbes de hauteur. Petit, mais dense, ce dédale de

chemins et de sentiers renforce considérablement l'expérience paysagère. Certains sentiers sont des chemins creux dans lesquels s'écoulent des sources, d'autres longent ou croisent des cours d'eau (passages à gué), ce qui est très rare en Flandre.

Cette zone ne subit que peu, voire pas du tout, de perturbations causées par de grandes infrastructures, ce qui contribue grandement à un sentiment de calme et de tranquillité. La faune et la flore typiques de la région renforcent l'expérience paysagère.

Les prés-vergers à proximité des fermes, dans les vallées et sur les pentes, combinés à un réseau de haies d'aubépines taillées servant de clôture au bétail (avec des vestiges de haies plessées et de haies tressées) participent à l'expérience paysagère, qui est d'autant plus forte en période de floraison.

Les prairies et les prés-vergers situés dans les vallées ont un caractère différent des pentes des vallées asymétriques. Alors que les premiers sont, grâce aux chemins creux arborés et aux talus broussailleux, des espaces semi-clos, les bois sur les pentes ont quant à eux un caractère clos. Les pentes offrent à plusieurs endroits une vue sur et par-delà la vallée et les villages et hameaux. Les plateaux argileux environnants sont ouverts et offrent des vues panoramiques sur les Fourons qui s'étendent jusqu'à la vallée de la Meuse.

Les domaines des châteaux se fondent dans le paysage environnant et possèdent des points de vue orientés sur la région (vistas) spécialement conçus à cet effet. Les bâtiments isolés – généralement des fermes ou des moulins à eau – et les petits hameaux font partie intégrante du paysage. Les colombages typiques et le réseau de croix de chemin sont des éléments très rares ;

considérant qu'Altenbroek et la vallée de la Voer et environs revêtent un intérêt historique qui se justifie comme suit :

Altenbroek et la vallée de la Voer et environs forment un exemple particulier de paysage culturel traditionnel bien conservé et reconnaissable à son développement réduit, mais permanent. La région possède des structures qui renvoient clairement à des processus historiques de défrichement et d'occupation du sol. La division historique en parcelles et en zones de cultures est clairement visible tant dans le paysage que dans l'utilisation des terres. Les cours d'eau Noor, Veurs et Voer sont déjà reconnaissables sur des cartes datant du XVIII^e siècle. Leurs berges constituent des prairies utilisées de longue date et sans discontinuité comme pâtures ou prés de fauche. Les centres des villages et les hameaux sont établis aux abords des cours d'eau. L'absence de sources (excepté à Fouron-Saint-Martin et dans l'Altenbroek) et la profondeur de la nappe phréatique ont poussé les communautés à s'établir près des ruisseaux. Les sources de Fouron-Saint-Martin et de l'Altenbroek ont été aménagées en points de prélèvement d'eau pour les communautés avoisinantes.

Depuis le XVIII^e siècle au moins, les noyaux d'habitation sont entourés par des ceintures de vergers dont les limites de parcelle sont matérialisées par des haies d'aubépines taillées servant de clôture au bétail. Ce réseau remarquablement étendu de haies taillées est bien conservé. Des traces de tressage des haies sont encore présentes à certains endroits. Cette technique consiste à dévier latéralement des branches maîtresses afin de boucher des trous. Plusieurs beaux prés-vergers relativement complets et bien conservés s'étendent encore en plusieurs endroits du site, y compris sur les pentes et sur le plateau, où on les retrouve généralement à proximité de fermes historiques. Les prés-vergers sont le plus souvent dotés d'un portail (métallique) qui permet d'accéder au verger proprement dit.

Le secteur de l'agriculture a connu plusieurs transformations à la fin du XIX^e siècle en évoluant d'une économie mixte à une économie d'élevage. Les prairies et les hautes tiges sur les pentes sont très étendues, ce qui a entraîné un verdissement du paysage. Les prairies historiques permanentes situées sur les pentes ont conservé leur superficie. Les parcelles sont généralement séparées par des talus escarpés surmontés d'une haie que l'on appelle talus broussailleux.

Les forêts de pente Schophemerheide-Kattenrot, les forêts de Voerenberg-Altenbroek et le Broekbos sont en grande partie des anciens complexes forestiers. La présence de ces forêts est attestée sur des cartes sans discontinuité depuis la moitié du XVIII^e siècle au moins. La pente des forêts Schophemerheide-Kattenrot figure sur les cartes du XVIII^e siècle comme terres partiellement défrichées en gâtine. Des vestiges de cette végétation de lande sont encore présents.

La zone regorge d'essences ligneuses d'une très grande diversité typologique présentant un intérêt patrimonial : arbres chapelles, arbres de carrefour, haies vives, rangées d'arbres têtards, arbres corniers, haies plantées sur des talus et les berges de ruisseaux, arbres frontière, taillis et arbres de position dans les parcs de château. Les limites des parcelles sont le plus souvent matérialisées par des haies, des rangées d'arbres têtards ou par des haies taillées servant de clôture au bétail.

L'ancienne infrastructure routière, y compris les chemins creux et passages à gué sur la Voer, a été conservée intacte et est reconnaissable. Le nombre de chemins creux préservés intacts est unique par rapport la superficie concernée. Le réseau routier historique a été presque intégralement conservé par rapport à ce qu'indiquent les cartes des XVIIIe et XIXe siècles. Les routes et les sentiers ont conservé leur caractère non ou semi-revêtu. Ces chemins, encore praticables aujourd'hui, témoignent du désenclavement séculaire de la région. La présence de plusieurs intersections de multiples chemins est remarquable.

La région est riche d'un patrimoine architectural caractéristique qui se compose notamment de fermes, de châteaux, de chapelles, de bornes frontière et des croix de chemin. Les moulins à eau et les biefs et étangs y afférents attestent du développement d'un paysage composé de moulins dans la vallée.

Les Fourons font partie du Pays mosan (Maasland en néerlandais), une entité historique et culturelle qui a su se caractériser au fil des siècles. L'utilisation de certains matériaux et de certaines techniques est liée à la région, par exemple le colombage et le silex.

D'importants châteaux historiques comme ceux Altenbroek et d'Ottegraeven possèdent des vistas s'ouvrant sur le paysage tout en faisant partie intégrante de celui-ci.

Les hameaux tels qu'Ulvend, Schophem, Ketten et Meulenbroek sont marqués par une architecture caractéristique de l'agriculture à petite échelle. Quelques fermes isolées sur les plateaux – Snauwenberg, Kattenrot, Op-de-Eiken, par exemple – sont à l'origine des fermes de défrichement.

La limite septentrionale de la région est jalonnée de bornes frontière coniques en fonte datant du deuxième quart du XIXe siècle. Entre les bornes en fonte se trouvent des bornes intermédiaires en pierre de taille.

La région se distingue par son réseau particulièrement dense de croix de chemin en fonte, en fer forgé et en bois, datant pour la plupart de la première moitié du XXe siècle. Les cartes des XVIIIe et XIXe siècles indiquent souvent déjà la présence de croix à ses endroits. Dans la Kerkhofstraat se dresse une croix tombale du XVIIe siècle érigée en croix mémoriale en souvenir d'un assassinat.

Dans la Boomstraat se trouve une cabine électrique caractéristique de l'entre-deux-guerres dans le style typique des constructions en briques des Fourons.

Plusieurs endroits abritent des carrières. Ces carrières de gravier, de calcaire, de silex et d'oolithes sont des reliquats d'anciennes exploitations. Les carrières se trouvent principalement à proximité de chemins. Une végétation forestière recouvre à présent les carrières abandonnées. Ces anciens sites d'exploitation sont cependant très reconnaissables dans le relief. La craie était utilisée en agriculture pour marnier (amender) les champs et les pâturages. Le silex était utilisé dans la construction de maisons et de routes. Quelques parcelles de pâturage sont d'anciens sites d'extraction d'argile pour la fabrication de briques, ce qui leur confère un microrelief particulier ;

considérant qu'Altenbroek et la vallée de la Voer et environs revêtent un intérêt technique qui se justifie comme suit :

les moulins à eau et leurs biefs sur les ruisseaux Voer et Noor présentent un intérêt technique. Le moulin et son bief sur la Noor à proximité de la villa Born dans l'Altenbroek, les moulins à eau et les biefs sur la Voer près du château d'Ottegraeven, le moulin de Meulenbergh, het Meuleke et le bief du Molen van Lhomme constituent un ensemble paysager de moulins. Selon l'amenée d'eau nécessaire au fonctionnement des moulins, des biefs ont été construits dans les vallées des ruisseaux. Il s'agit de canaux d'amenée d'eau aménagés parallèlement au ruisseau. Certains biefs ont une longueur de plusieurs centaines de mètres. Cette longueur dépend du dénivelé du ruisseau.

Grâce à des interventions de génie hydraulique, le canal spécifiquement aménagé à cet effet a pu être endigué toujours plus haut sur le site de façon à obtenir le dénivelé souhaité. Cette amélioration technique a permis d'augmenter la force motrice du moulin. La présence des biefs sur le site est clairement attestée sur la carte Villaret.

Les Fourons ont été dotés d'un réseau de distribution d'eau à la fin du XIXe siècle. Ce réseau, pourvu de pompes à eau en fonte, approvisionnait en les villages et les hameaux qui ne possédaient pas de sources – par exemple, Meulenberg – en eau provenant Fouron-Saint-Martin.

Les prairies sur les pentes au nord de Fouron-le-Comte et de Fouron-Saint-Martin, ainsi qu'aux environs d'Op-de-Eiken, n'avaient pas de sources naturelles ni de système de distribution d'eau potable. Un réseau d'abreuvoirs en béton a été mis en place. Près de la ferme Op-de-Eiken, au nord du fonds, se trouve un cabanon à pompe ;

considérant qu'Altenbroek et la vallée de la Voer et environs revêtent un intérêt structurant sur le plan spatial qui se justifie comme suit :

La Voer, la Noor et la Veurs et le fond de vallée associé sont des cours d'eau importants revêtant un intérêt structurant évidente. Les villages de Fouron-le-Comte et de Fouron-Saint-Martin et les hameaux de Meulenberg, Ketten et Schophem se situent en bord de Voer et de Veurs, tandis que le hameau de Vitschen se situe en bord de Noor et de Voer, en raison des équipements de distribution d'eau. Le domaine du château d'Altenbroek se trouve au niveau d'une source, près de la Noor. Le château d'Ottegraeven se trouve le long de la Voer. Plusieurs sites de moulins à eau se trouvent le long de la Voer et de la Noor.

Les ceintures de vergers cerclaient les villages et les hameaux. Les parcelles de vergers sont délimitées par des haies d'aubépines taillées servant de clôture au bétail. D'autres parcelles sont des pâturages. Des plantations en bordure des ruisseaux en accentuent le cours. Un embranchement menant à un cours canalisé annonce un moulin à eau.

Les pentes qui succèdent aux pentes abritent des chemins creux, des prairies et des prés-vergers. D'autres parties des pentes sont boisées. La plupart des vallées sont asymétriques : les pentes exposées au sud sont généralement escarpées et boisées, tandis que les pentes exposées vers le nord sont moins raides et accidentées.

Les plateaux argileux sont de vastes plaines de terres arables. Des bois se dressent à quelques endroits des plateaux, dans le prolongement des forêts de pente.

Les croix de chemin se trouvent principalement à des croisements. Au sud de Fouron-le-Comte se trouvent deux points nodaux de chemins (creux) près d'un ancien croisement de sept chemins.

Ce modèle clair de vallées vertes asymétriques composées de villages, d'un domaine de château et de hameaux le long des ruisseaux, de vastes champs cultivés sur les plateaux et de pentes couvertes de forêts ou de prairies regorgeant de talus broussailleux et de prés-vergers est toujours très clairement visible dans le paysage actuel ;

considérant qu'Altenbroek et la vallée de la Voer et environs revêtent un intérêt folklorique qui se justifie comme suit :

La région compte des dizaines de croix de chemins ou d'arbres à croix, le plus souvent à des intersections de chemins ou de sentiers. Les croix ont été érigées le long des routes par dévotion, ou en mémoire de quelque chose, comme une croix mémoriale du XVIIe siècle. Il s'agit de croix en pierre silicocalcaire, en bois, en fonte ou en fer forgé dont on peut distinguer plusieurs sortes.

Certaines croix sont décorées de plantes castrales qui se réfèrent à une symbolique religieuse. Il s'agit de plantes telles que les ancolies, les buis, la coquelourde des jardins, l'iris, les alchémilles ou les glaïeuls et de plantes à floraison printanière comme les perce-neige ou les muscaris. La plantation de conifères comme l'épicéa ou le thuya occidental près de croix de chemin se rapporte à des traditions d'outremerse enracinées dans la symbolique germanique autour des thuyas et des arbres à croix.

Au lieu-dit Heuvelke à Fouron-le-Comte se trouve l'arbre à clou (Nagelboom), un marronnier d'Inde à fleurs blanches situé sur le talus d'un chemin creux près d'une intersection. Cet arbre guérisseur est un arbre vénéré auquel l'on prête des vertus bénéfiques que l'on invoquait autrefois en y plantant un clou pour délivrer de certains maux.

considérant qu'Altenbroek et la vallée de la Voer et environs revêtent un intérêt scientifique qui se justifie comme suit :

La région a un fort intérêt géologique. La présence de plusieurs types d'affleurements géologiques et de carrières atteste de la diversité de son sous-sol. La présence de sources et de zones d'infiltration d'eau, de sources à tuffeau et d'un bois avec une telle source, de dolines, la présence de chemins creux drainants (grubben), un lit fossilisé de la Meuse et un dense réseau local de talus broussailleux et d'autres types de talus confèrent aux vallées de la Voer et de la Noor ainsi qu'au paysage environnant une très grande diversité de phénomènes géologiques et géomorphologiques aussi uniques que rares.

Le grand dénivelé de la Voer, de la Veurs et de la Noor ainsi que les pentes érodées escarpées sont dus au rapide soulèvement tectonique de la région. Ce phénomène géologique est très rare en Flandre.

La présence de prairies historiques permanentes riches en espèces et en microreliefs où pousse une flore de sols calcaires est très rare en Flandre. Les pelouses calcaires où poussent les crételles des prés se trouvent dans la zone de transition entre la végétation typique de la côte atlantique et celle d'Europe centrale. Sur le plan botanique, en raison de leur position géographique, les Fourons sont un cas unique en Flandre.

La végétation des forêts de pentes consiste en plantes caractéristiques des sols calcaires en milieu sec d'une part et caractéristiques des sols acides et pauvres en éléments nutritifs d'autre part. Certains endroits, comme à Schophem, possèdent des reliquats de landes.

Divers talus (broussailleux) le long des chemins creux possèdent un patrimoine varié de plantes ligneuses avec des essences uniques en Flandre, dont plusieurs variétés de rosiers sauvages. Une autre chose remarquable pour la Flandre est la grande densité de taillis et d'arbres têtards hauts et bas.

Les cours d'eau, où l'on trouve des plantes aquatiques typiques telles que des renoncules des rivières, ne sont pas canalisés ni consolidés. Les ruisseaux, fortement et naturellement sinueux, ont une structure de bonne qualité, avec des cavités et des lits alternativement pierreux et sablonneux.

Les caractéristiques abiotiques particulières, combinées aux caractéristiques d'un paysage compartimenté de petite envergure, résultent en une faune typique où se côtoient la pie-grièche écorcheur, l'escargot de Bourgogne, le lucane cerf-volant, le muscardin et le blaireau ;

ARRÊTE :

Article 1er. En application des articles 6.1.1 à 6.1.11 du décret relatif au patrimoine immobilier du 12 juillet 2013 et de l'article 6.2.1 de l'arrêté relatif au patrimoine immobilier du 16 mai 2014, les biens immobiliers suivants sont protégés provisoirement en tant que site historico-culturel :

l'Altenbroek et la vallée de la Voer et environs aux Fourons (Fouron-le-Comte et Fouron-Saint-Martin), enregistrés au cadastre avec la capakey :

73075A0010/00A000, 73075A0054/00B000, 73075A0066/00D000, 73075A0068/00A000,
73075A0070/00A000, 73075A0091/00B000, 73075A0091/02B000, 73075A0105/00D000,
73075A0126/00H000, 73075A0148/00D000, 73075A0359/00A000, 73075A0369/00K000,
73075A0376/00M000, 73075A0377/00D000, 73075A0379/00C000, 73075A0404/00E000,
73075A0461/00L000, 73075A0463/00L002, 73075A0463/00M002, 73075A0463/00P002,
73075A0475/00D000, 73075A0475/00E000, 73075A0476/00B000, 73075A0478/00B000,
73075A0480/00_000, 73075A0482/00D000, 73075A0504/00N000, 73075A0508/00A000,
73075A0512/00A000, 73075A0513/00A000, 73075A0515/00_000, 73075A0516/00A000,
73075A0518/00_000, 73075A0519/00C000, 73075A0520/00_000, 73075A0521/00_000,
73075A0525/00D000, 73075A0525/00F000, 73075A0526/00D000, 73075A0526/00E000,
73075A0527/00B000, 73075A0527/00C000, 73075A0528/00D000, 73075A0529/00K000,
73075A0529/00L000, 73075A0530/00Z000, 73075A0531/00M000, 73075A0532/00L000,
73075A0534/00E000, 73075A0534/00M000, 73075A0535/00_000, 73075A0537/00B000,
73075A0539/00_000, 73075A0540/00_000, 73075A0541/00_000, 73075A0542/00_000,

73075A0544/00K000, 73075A0548/00E000, 73075A0548/00F000, 73075A0548/00G000,
73075A0549/00A000, 73075A0549/00B000, 73075A0550/00C000, 73075A0553/00A000,
73075A0555/00_000, 73075A0558/00E000, 73075A0559/00B000, 73075A0563/00B000,
73075A0564/00L000, 73075A0568/00F000, 73075A0569/00K000, 73075A0570/00E000,
73075A0571/00A000, 73075A0573/00A000, 73075A0575/00A000, 73075A0576/00A000,
73075A0578/00B000, 73075A0578/00D000, 73075A0578/00E000, 73075A0581/00C000,
73075A0581/00D000, 73075A0584/00F000, 73075A0585/00B000, 73075A0585/00C000,
73075A0590/00D000, 73075A0594/00B000, 73075A0594/00C000, 73075A0595/00B000,
73075A0596/00F000, 73075A0597/00G000, 73075A0600/00C000, 73075A0600/00D000,
73075A0610/00E000, 73075A0617/00A000, 73075A0618/00A000, 73075A0630/00A000,
73075A0632/00B000, 73075A0642/00B000, 73075A0651/00A000, 73075A0659/00B000,
73075A0659/00C000, 73075A0665/00P000, 73075A0665/00R000, 73075A0667/00B000,
73075A0668/00_000, 73075A0670/00A000, 73075A0675/00C000, 73075A0677/00A000,
73075A0678/00_000, 73075A0680/00A000, 73075A0680/02_000, 73075A0681/02D000,
73075A0691/00A000, 73075A0693/00_000, 73075A0694/00E000, 73075A0696/00B000,
73075A0696/00C000, 73075A0698/00_000, 73075A0699/00_000, 73075A0700/00A000,
73075A0701/00_000, 73075A0702/00_000, 73075A0703/00A000, 73075A0704/00A000,
73075A0705/00_000, 73075A0706/00A000, 73075A0706/00C000, 73075A0707/00A000,
73075A0708/00B000, 73075A0715/00E000, 73075A0715/00F000, 73075A0717/00E000,
73075A0717/00F000, 73075A0718/00B000, 73075A0719/00B000, 73075A0722/00A000,
73075A0723/00A000, 73075A0725/00E000, 73075A0725/00F000, 73075A0725/00L000,
73075A0726/00A000, 73075A0727/00_000, 73075A0728/00_000, 73075A0729/00_000,
73075A0730/00_000, 73075A0731/00_000, 73075A0733/00A000, 73075A0840/00B000,
73075A0843/00_000, 73075A0849/00A000, 73075A0851/00A000, 73075A0863/00_000,
73075A0919/00A000, 73075A0937/00B000, 73075A0938/00A000, 73075A0943/00A000,
73075A0947/00A000, 73075A1375/00_000, 73075A1610/00B000, 73075A1611/00A000,
73075A1705/00C000, 73075A1705/00D000, 73075A1705/00P000, 73075A1705/00X000,
73075A1705/00Y000, 73075A1706/00_000, 73075A1707/00_000, 73075A1708/00_000,
73075A1715/00A000, 73075A1716/02A000, 73075A1717/00_000, 73075A1718/00A000,
73075A1719/00A002, 73075A1719/00W002, 73075A1721/00A000, 73075A1721/00E000,
73075A1722/00B000, 73075A1725/00H000, 73075A1725/00K000, 73075A1727/00A000,
73075A1730/00_000, 73075A1732/00D000, 73075A1732/00E000, 73075A1732/00G000,
73075A1734/00A000, 73075A1734/00B000, 73075A1735/00A000, 73075A1735/00B000,
73075A1735/00C000, 73075A1736/00_000, 73075A1737/00_000, 73075A1738/00_000,
73075A1739/00_000, 73075A1740/00_000, 73075A1741/00A000, 73075A1743/00_000,
73075A1744/00_000, 73075A1745/00_000, 73075A1748/00A000, 73075A1751/00A000,
73075A1755/00A000, 73075A1757/00A000, 73075A1758/00_000, 73075A1759/00_000,
73075A1760/00A000, 73075A1760/00B000, 73075A1761/00A000, 73075A1761/00B000,
73075A1762/00A000, 73075A1762/00B000, 73075A1763/00_000, 73075A1764/00A000,
73075A1764/00B000, 73075A1765/00A000, 73075A1765/00B000, 73075A1766/00_000,
73075A1767/00_000, 73075A1768/00_000, 73075A1769/00_000, 73075A1770/00A000,
73075A1773/00B000, 73075A1776/00B000, 73075A1779/00A000, 73075A1782/00_000,
73075A1785/00A000, 73075A1786/00_000, 73075A1787/00_000, 73075A1788/00A000,
73075A1792/00C000, 73075A1792/00D000, 73075A1798/00A000, 73075A1801/00B000,
73075A1802/00B000, 73075A1804/00_000, 73075A1805/00_000, 73075A1806/00_000,
73075A1807/00_000, 73075A1808/00_000, 73075A1809/00_000, 73075A1810/00A000,
73075A1810/00B000, 73075A1811/00A000, 73075A1811/00B000, 73075A1812/00_000,
73075A1813/00A000, 73075A1814/00_000, 73075A1815/00_000, 73075A1817/00B000,
73075A1817/00C000, 73075A1818/00A000, 73075A1819/00A000, 73075A1820/00A000,
73075A1821/00B000, 73075A1821/00C000, 73075A1822/00_000, 73075A1823/00A000,
73075A1825/00B000, 73075A1826/00A000, 73075A1828/00A000, 73075A1830/00_000,
73075A1831/00_000, 73075A1832/00_000, 73075A1833/00_000, 73075A1834/00_000,
73075A1835/00_000, 73075A1836/00_000, 73075A1837/00_000, 73075A1838/00_000,
73075A1839/00_000, 73075A1840/00_000, 73075A1841/00_000, 73075A1842/00_000,
73075A1843/00_000, 73075A1853/00_000, 73075A1854/00_000, 73075A1855/00_000,
73075A1856/00_000, 73075A1857/00A000, 73075A1857/00B000, 73075A1857/00C000,
73075A1858/00A000, 73075A1862/00_000, 73075A1863/00_000, 73075A1864/00_000,

73075A1865/00A000, 73075A1868/00_000, 73075A1873/00A000, 73075A1874/00_000,
73075A1875/00_000, 73075A1876/00_000, 73075A1877/00C000, 73075A1879/00B000,
73075A1879/00C000, 73075A1880/00A000, 73075A1881/00A000, 73075A1882/00A000,
73075A1884/00_000, 73075A1885/00_000, 73075A1886/00A000, 73075A1886/02A000,
73075A1887/00_000, 73075A1888/00A000, 73075A1889/00A000, 73075A1890/00A000,
73075A1891/00_000, 73075A1892/00_000, 73075A1893/00_000, 73075A1894/00_000,
73075A1895/00C000, 73075A1896/00_000, 73075A1897/00_000, 73075A1898/00A000,
73075A1900/00_000, 73075A1901/00_000, 73075A1902/00_000, 73075A1903/00_000,
73075A1904/00_000, 73075A1905/00B000, 73075A1906/00_000, 73075A1907/00_000,
73075A1908/00_000, 73075A1909/00_000, 73075A1910/00_000, 73075A1911/00_000,
73075A1912/00_000, 73075A1913/00_000, 73075A1914/00_000, 73075A1915/00_000,
73075A1916/00_000, 73075A1917/00_000, 73075A1918/00_000, 73075A1919/00_000,
73075A1920/00_000, 73075A1921/00_000, 73075A1922/00A000, 73075A1924/00A000,
73075A1927/00_000, 73075A1928/00_000, 73075A1930/00A000, 73075A1931/00_000,
73075A1932/00_000, 73075A1933/00A000, 73075A1933/00B000, 73075A1934/00_000,
73075A1935/00_000, 73075A1936/00A000, 73075A1941/00_000, 73075A1942/00A000,
73075A1942/00B000, 73075A1943/00_000, 73075A1944/00_000, 73075A1945/00_000,
73075A1946/00_000, 73075A1947/00_000, 73075A1948/00_000, 73075A1949/00B000,
73075A1949/00C000, 73075A1951/00_000, 73075A1952/00_000, 73075A1953/00_000,
73075A1954/00_000, 73075A1955/00_000, 73075A1956/00_000, 73075A1957/00_000,
73075A1958/00_000, 73075A1960/00A000, 73075A1961/00_000, 73075A1962/00_000,
73075A1964/00_000, 73075A1966/00A000, 73075A1968/00_000, 73075B0001/00_000,
73075B0002/00_000, 73075B0003/00A000, 73075B0004/00_000, 73075B0005/00_000,
73075B0007/00A000, 73075B0011/00A000, 73075B0012/00_000, 73075B0013/00A000,
73075B0014/00_000, 73075B0016/00C000, 73075B0017/00E000, 73075B0018/00_000,
73075B0019/00_000, 73075B0020/00_000, 73075B0021/00_000, 73075B0022/00_000,
73075B0023/00_000, 73075B0024/00_000, 73075B0025/00_000, 73075B0026/00_000,
73075B0027/00D000, 73075B0031/00B000, 73075B0031/00C000, 73075B0033/00A000,
73075B0034/00_000, 73075B0035/00A000, 73075B0036/00_000, 73075B0037/00A000,
73075B0038/00A000, 73075B0039/00B000, 73075B0041/00_000, 73075B0042/00A000,
73075B0046/00A000, 73075B0047/00_000, 73075B0048/00B000, 73075B0050/00_000,
73075B0051/00_000, 73075B0052/00_000, 73075B0054/00A000, 73075B0055/00_000,
73075B0057/00A000, 73075B0059/00_000, 73075B0061/00B000, 73075B0061/00C000,
73075B0063/00_000, 73075B0064/00_000, 73075B0065/00_000, 73075B0066/00_000,
73075B0067/00_000, 73075B0068/00_000, 73075B0069/00_000, 73075B0070/00_000,
73075B0071/00_000, 73075B0072/00_000, 73075B0073/00_000, 73075B0074/00_000,
73075B0075/00A000, 73075B0075/00B000, 73075B0075/00C000, 73075B0077/00A000,
73075B0078/00_000, 73075B0079/00_000, 73075B0080/00_000, 73075B0080/02A000,
73075B0081/00_000, 73075B0082/00_000, 73075B0083/00_000, 73075B0084/00A000,
73075B0086/00E000, 73075B0086/00F000, 73075B0087/00_000, 73075B0088/00A000,
73075B0090/00_000, 73075B0091/00_000, 73075B0092/00A000, 73075B0092/02A000,
73075B0093/00_000, 73075B0095/00A000, 73075B0098/00_000, 73075B0099/00_000,
73075B0100/00A000, 73075B0100/00B000, 73075B0101/00_000, 73075B0102/00_000,
73075B0103/00A000, 73075B0106/00A000, 73075B0107/00_000, 73075B0108/00_000,
73075B0109/00_000, 73075B0110/00_000, 73075B0111/00_000, 73075B0112/00_000,
73075B0113/00_000, 73075B0114/00_000, 73075B0115/00_000, 73075B0116/00_000,
73075B0118/00A000, 73075B0121/00A000, 73075B0123/00A000, 73075B0123/00B000,
73075B0124/00_000, 73075B0125/00_000, 73075B0126/00_000, 73075B0127/00_000,
73075B0128/00_000, 73075B0129/00_000, 73075B0130/00A000, 73075B0132/00A000,
73075B0133/00_000, 73075B0134/00A000, 73075B0134/00B000, 73075B0135/00_000,
73075B0136/00_000, 73075B0137/00_000, 73075B0138/00_000, 73075B0139/00_000,
73075B0140/00_000, 73075B0141/00_000, 73075B0143/00A000, 73075B0144/00A000,
73075B0145/00H000, 73075B0145/00K000, 73075B0147/00A000, 73075B0148/00_000,
73075B0149/00_000, 73075B0150/00_000, 73075B0151/00_000, 73075B0152/00_000,
73075B0153/00_000, 73075B0154/00_000, 73075B0155/00_000, 73075B0156/00_000,
73075B0157/00_000, 73075B0158/00C000, 73075B0158/00D000, 73075B0159/00A000,
73075B0161/00_000, 73075B0163/00B000, 73075B0163/00C000, 73075B0164/00_000,

73075B0165/00_000, 73075B0167/00A000, 73075B0168/00A000, 73075B0168/00B000,
73075B0169/00_000, 73075B0170/00_000, 73075B0171/00A000, 73075B0173/00D000,
73075B0174/00_000, 73075B0176/00A000, 73075B0177/00A000, 73075B0179/00A000,
73075B0179/00B000, 73075B0182/00C000, 73075B0183/00_000, 73075B0185/00A000,
73075B0186/00_000, 73075B0187/00A000, 73075B0190/00A000, 73075B0191/00_000,
73075B0192/00_000, 73075B0193/00_000, 73075B0194/00_000, 73075B0195/00A000,
73075B0201/00C000, 73075B0201/00D000, 73075B0202/00C000, 73075B0202/00D000,
73075B0203/00_000, 73075B0204/00_000, 73075B0206/00A000, 73075B0208/00A000,
73075B0209/00_000, 73075B0210/00_000, 73075B0211/00_000, 73075B0212/00_000,
73075B0213/00_000, 73075B0214/00A000, 73075B0214/00B000, 73075B0215/00_000,
73075B0216/00A000, 73075B0218/00_000, 73075B0219/00_000, 73075B0220/00_000,
73075B0221/00A000, 73075B0221/00B000, 73075B0223/00_000, 73075B0224/00_000,
73075B0226/00A000, 73075B0227/00A000, 73075B0228/00_000, 73075B0229/00_000,
73075B0230/00_000, 73075B0231/00C000, 73075B0232/00A000, 73075B0234/00A000,
73075B0237/00A000, 73075B0238/00_000, 73075B0239/00_000, 73075B0240/00_000,
73075B0241/00A000, 73075B0241/00B000, 73075B0242/00_000, 73075B0243/00_000,
73075B0244/00_000, 73075B0245/00_000, 73075B0246/00_000, 73075B0247/00_000,
73075B0248/00A000, 73075B0250/00_000, 73075B0251/00_000, 73075B0252/00_000,
73075B0253/00_000, 73075B0254/00_000, 73075B0255/00_000, 73075B0256/00_000,
73075B0257/00_000, 73075B0258/00_000, 73075B0259/00_000, 73075B0260/00_000,
73075B0261/00_000, 73075B0262/00A000, 73075B0263/00A000, 73075B0264/00_000,
73075B0265/00_000, 73075B0266/00_000, 73075B0267/00_000, 73075B0268/00_000,
73075B0269/00_000, 73075B0270/00A000, 73075B0272/00_000, 73075B0273/00_000,
73075B0274/00_000, 73075B0275/00_000, 73075B0276/00A000, 73075B0276/00B000,
73075B0277/00B000, 73075B0277/00C000, 73075B0278/00A000, 73075B0280/00_000,
73075B0281/00_000, 73075B0282/00A000, 73075B0284/00_000, 73075B0285/00_000,
73075B0286/00A000, 73075B0288/00_000, 73075B0289/00_000, 73075B0290/00A000,
73075B0292/00_000, 73075B0293/00_000, 73075B0294/00_000, 73075B0295/00A000,
73075B0295/00B000, 73075B0296/00A000, 73075B0298/00C000, 73075B0298/00D000,
73075B0299/00_000, 73075B0300/00_000, 73075B0301/00_000, 73075B0302/00_000,
73075B0303/00_000, 73075B0304/00_000, 73075B0305/00_000, 73075B0306/00A000,
73075B0308/00_000, 73075B0309/00_000, 73075B0310/00_000, 73075B0311/00_000,
73075B0312/00A000, 73075B0312/00B000, 73075B0316/00A000, 73075B0317/00_000,
73075B0318/00_000, 73075B0319/00B000, 73075B0320/00A000, 73075B0321/00_000,
73075B0322/00_000, 73075B0323/00_000, 73075B0324/00_000, 73075B0325/00A000,
73075B0327/00_000, 73075B0328/00_000, 73075B0329/00_000, 73075B0330/00C000,
73075B0331/00_000, 73075B0332/00_000, 73075B0333/00_000, 73075B0334/00C000,
73075B0334/00D000, 73075B0335/00_000, 73075B0336/00_000, 73075B0337/00_000,
73075B0338/00_000, 73075B0339/00_000, 73075B0340/00_000, 73075B0341/00_000,
73075B0342/00A000, 73075B0343/00_000, 73075B0344/00_000, 73075B0345/00_000,
73075B0346/00_000, 73075B0347/00_000, 73075B0348/00A000, 73075B0350/00_000,
73075B0351/00D000, 73075B0351/00E000, 73075B0351/00F000, 73075B0351/00H000,
73075B0353/00_000, 73075B0353/02A000, 73075B0354/00_000, 73075B0354/02_000,
73075B0354/03A000, 73075B0356/00_000, 73075B0357/00_000, 73075B0358/00_000,
73075B0359/00C000, 73075B0360/00_000, 73075B0361/00_000, 73075B0362/00_000,
73075B0363/00_000, 73075B0364/00_000, 73075B0365/00C000, 73075B0366/00_000,
73075B0367/00_000, 73075B0368/00_000, 73075B0369/00_000, 73075B0371/00A000,
73075B0372/00A000, 73075B0376/00B000, 73075B0377/00_000, 73075B0378/00A000,
73075B0380/00_000, 73075B0381/00_000, 73075B0382/00_000, 73075B0383/00A000,
73075B0384/00A000, 73075B0385/00_000, 73075B0386/00_000, 73075B0387/00_000,
73075B0388/00_000, 73075B0389/00_000, 73075B0389/02_000, 73075B0390/00A000,
73075B0392/00_000, 73075B0393/00_000, 73075B0394/00A000, 73075B0394/00B000,
73075B0395/00_000, 73075B0397/00A000, 73075B0398/00_000, 73075B0399/00_000,
73075B0400/00_000, 73075B0402/00_000, 73075B0403/00_000, 73075B0404/00A000,
73075B0405/00_000, 73075B0406/00_000, 73075B0407/00_000, 73075B0408/00A000,
73075B0417/00_000, 73075B0419/00A000, 73075B0420/00_000, 73075B0423/00_000,
73075B0424/00A000, 73075B0425/00_000, 73075B0427/00_000, 73075B0428/00_000,

73075B0429/00_000, 73075B0430/00_000, 73075B0431/00_000, 73075B0432/00_000,
73075B0433/00C000, 73075B0434/00_000, 73075B0435/00_000, 73075B0436/00_000,
73075B0438/00A000, 73075B0439/00C000, 73075B0440/00C000, 73075B0441/00_000,
73075B0442/00_000, 73075B0443/00_000, 73075B0444/00_000, 73075B0445/00_000,
73075B0447/00_000, 73075B0448/00_000, 73075B0449/00A000, 73075B0451/00A000,
73075B0452/00_000, 73075B0453/00_000, 73075B0454/00_000, 73075B0455/00_000,
73075B0456/00_000, 73075B0457/00_000, 73075B0458/00_000, 73075B0459/00A000,
73075B0460/00A000, 73075B0461/00_000, 73075B0462/00_000, 73075B0463/00_000,
73075B0464/00_000, 73075B0466/00A000, 73075B0467/00_000, 73075B0468/00_000,
73075B0469/00_000, 73075B0472/00A000, 73075B0473/00A000, 73075B0474/00A000,
73075B0475/00A000, 73075B0476/00A000, 73075B0476/00B000, 73075B0477/00_000,
73075B0478/00_000, 73075B0479/00_000, 73075B0480/00_000, 73075B0481/00_000,
73075B0482/00_000, 73075B0483/00_000, 73075B0484/00_000, 73075B0485/00B000,
73075B0486/00C000, 73075B0486/00D000, 73075B0488/00A000, 73075B0491/00_000,
73075B0492/00_000, 73075B0493/00_000, 73075B0494/00_000, 73075B0495/00A000,
73075B0499/00_000, 73075B0500/00_000, 73075B0501/00A000, 73075B0504/00_000,
73075B0505/00A000, 73075B0507/00_000, 73075B0508/00_000, 73075B0509/00_000,
73075B0510/00_000, 73075B0512/00A000, 73075B0513/00_000, 73075B0514/00A000,
73075B0515/00C000, 73075B0516/00A000, 73075B0516/00B000, 73075B0517/00_000,
73075B0519/00A000, 73075B0520/00_000, 73075B0522/00_000, 73075B0523/00B000,
73075B0524/00B000, 73075B0525/00A000, 73075B0526/00A000, 73075B0527/00_000,
73075B0528/00_000, 73075B0529/00B000, 73075B0529/00C000, 73075B0530/00B000,
73075B0530/00C000, 73075B0531/00_000, 73075B0532/00_000, 73075B0533/00_000,
73075B0534/00_000, 73075B0535/00_000, 73075B0536/00_000, 73075B0537/00_000,
73075B0538/00_000, 73075B0539/00_000, 73075B0540/00_000, 73075B0541/00_000,
73075B0542/00C000, 73075B0543/00_000, 73075B0544/00_000, 73075B0545/00_000,
73075B0546/00_000, 73075B0547/00_000, 73075B0548/00_000, 73075B0549/00B000,
73075B0549/00C000, 73075B0553/00_000, 73075B0554/00_000, 73075B0555/00_000,
73075B0556/00_000, 73075B0557/00_000, 73075B0558/00_000, 73075B0559/00_000,
73075B0560/00_000, 73075B0561/00_000, 73075B0562/00_000, 73075B0564/00A000,
73075B0567/00A000, 73075B0569/00A000, 73075B0569/00B000, 73075B0570/00B000,
73075B0570/00C000, 73075B0572/00A000, 73075B0573/00_000, 73075B0574/00_000,
73075B0575/00_000, 73075B0576/00A000, 73075B0576/00B000, 73075B0578/00_000,
73075B0579/00_000, 73075B0580/00B000, 73075B0580/00C000, 73075B0581/00A000,
73075B0582/00B000, 73075B0584/00_000, 73075B0585/00_000, 73075B0586/00_000,
73075B0587/00_000, 73075B0588/00_000, 73075B0590/00_000, 73075B0591/00_000,
73075B0592/00A000, 73075B0594/00_000, 73075B0595/00A000, 73075B0597/00_000,
73075B0598/00_000, 73075B0599/00_000, 73075B0600/00_000, 73075B0601/00_000,
73075B0602/00_000, 73075B0603/00_000, 73075B0604/00_000, 73075B0605/00_000,
73075B0606/00_000, 73075B0608/00A000, 73075B0609/00_000, 73075B0610/00_000,
73075B0611/00_000, 73075B0612/00_000, 73075B0613/00_000, 73075B0614/00_000,
73075B0615/00_000, 73075B0616/00_000, 73075B0617/00_000, 73075B0618/00_000,
73075B0619/00_000, 73075B0620/00_000, 73075B0621/00_000, 73075B0622/00_000,
73075B0623/00_000, 73075B0624/00_000, 73075B0626/00A000, 73075B0627/00_000,
73075B0628/00A000, 73075B0629/00A000, 73075B0630/00_000, 73075B0631/00_000,
73075B0632/00_000, 73075B0633/00_000, 73075B0634/00_000, 73075B0635/00_000,
73075B0636/00A000, 73075B0638/00_000, 73075B0639/00_000, 73075B0640/00_000,
73075B0641/00_000, 73075B0642/00_000, 73075B0643/00A000, 73075B0643/02A000,
73075B0644/00_000, 73075B0645/00_000, 73075B0647/00A000, 73075B0648/00_000,
73075B0649/00A000, 73075B0651/00_000, 73075B0652/00A000, 73075B0655/00E000,
73075B0656/00_000, 73075B0657/00_000, 73075B0658/00_000, 73075B0659/00_000,
73075B0660/00_000, 73075B0661/00_000, 73075B0662/00_000, 73075B0663/00_000,
73075B0664/00_000, 73075B0665/00_000, 73075B0666/00_000, 73075B0667/00_000,
73075B0668/00_000, 73075B0669/00_000, 73075B0670/00_000, 73075B0671/00_000,
73075B0672/00A000, 73075B0672/00B000, 73075B0673/00_000, 73075B0674/00_000,
73075B0675/00_000, 73075B0677/00A000, 73075B0678/00_000, 73075B0679/00_000,
73075B0681/00A000, 73075B0685/00_000, 73075B0686/00_000, 73075B0687/00_000,

73075B0688/00A000, 73075B0690/00A000, 73075B0690/00B000, 73075B0691/00_000,
73075B0692/00_000, 73075B0693/00_000, 73075B0694/00_000, 73075B0695/00_000,
73075B0697/00_000, 73075B0698/00_000, 73075B0699/00_000, 73075B0700/00_000,
73075B0701/00_000, 73075B0702/00_000, 73075B0703/00A000, 73075B0703/00B000,
73075B0705/00A000, 73075B0707/00_000, 73075B0708/00_000, 73075B0709/00A000,
73075B0712/00A000, 73075B0713/00A000, 73075B0717/00A000, 73075B0718/00B000,
73075B0718/00C000, 73075B0719/00_000, 73075B0720/00_000, 73075B0721/00_000,
73075B0722/00_000, 73075B0724/00A000, 73075B0727/00B000, 73075B0727/00D000,
73075B0727/00E000, 73075B0728/00A000, 73075B0728/00B000, 73075B0728/00C000,
73075B0729/00_000, 73075B0730/00A000, 73075B0732/00_000, 73075B0733/00B000,
73075B0733/00C000, 73075B0735/00_000, 73075B0736/00_000, 73075B0737/00A000,
73075B0737/02A000, 73075B0738/00_000, 73075B0739/00_000, 73075B0740/00_000,
73075B0741/00_000, 73075B0742/00_000, 73075B0744/00_000, 73075B0745/00_000,
73075B0746/00A000, 73075B0746/00B000, 73075B0747/00A000, 73075B0747/00B000,
73075B0748/00_000, 73075B0750/00_000, 73075B0751/00_000, 73075B0752/00_000,
73075B0753/00_000, 73075B0754/00_000, 73075B0755/00_000, 73075B0756/00_000,
73075B0758/00_000, 73075B0759/00_000, 73075B0760/00_000, 73075B0761/00_000,
73075B0762/00_000, 73075B0763/00A000, 73075B0763/00E000, 73075B0763/00H000,
73075B0764/00E000, 73075B0765/00A000, 73075B0765/00B000, 73075B0766/00_000,
73075B0767/00_000, 73075B0768/00_000, 73075B0769/00_000, 73075B0770/00_000,
73075B0771/00_000, 73075B0772/00_000, 73075B0773/00_000, 73075B0774/00D000,
73075B0774/00E000, 73075B0775/00_000, 73075B0776/00_000, 73075B0777/00_000,
73075B0778/00A000, 73075B0779/00A000, 73075B0781/00A000, 73075B0782/00A000,
73075B0784/00_000, 73075B0785/00A000, 73075B0785/00B000, 73075B0786/00A000,
73075B0787/00_000, 73075B0788/00_000, 73075B0789/00_000, 73075B0790/00_000,
73075B0791/00A000, 73075B0793/00_000, 73075B0794/00_000, 73075B0795/00_000,
73075B0796/00_000, 73075B0798/00A000, 73075B0800/00_000, 73075B0801/00_000,
73075B0802/00C000, 73075B0802/00D000, 73075B0803/00_000, 73075B0804/00_000,
73075B0805/00A000, 73075B0807/00_000, 73075B0808/00_000, 73075B0809/00_000,
73075B0810/00_000, 73075B0811/00_000, 73075B0812/00_000, 73075B0813/00_000,
73075B0814/00_000, 73075B0815/00_000, 73075B0816/00_000, 73075B0817/00_000,
73075B0819/00_000, 73075B0820/00_000, 73075B0821/00A000, 73075B0821/00B000,
73075B0823/00A000, 73075B0825/00_000, 73075B0826/00A000, 73075B0827/00A000,
73075B0828/00_000, 73075B0829/00_000, 73075B0830/00_000, 73075B0831/00_000,
73075B0832/00_000, 73075B0833/00A000, 73075B0834/00_000, 73075B0835/00B000,
73075B0836/00A000, 73075B0837/00_000, 73075B0838/00A000, 73075B0838/00B000,
73075B0839/00A000, 73075B0840/00_000, 73075B0841/00A000, 73075B0842/00A000,
73075B0843/00_000, 73075B0844/00_000, 73075B0846/00A000, 73075B0848/00_000,
73075B0849/00_000, 73075B0850/00_000, 73075B0851/00A000, 73075B0853/00A000,
73075B0854/00_000, 73075B0855/00_000, 73075B0856/00_000, 73075B0857/00_000,
73075B0858/00_000, 73075B0859/00_000, 73075B0860/00_000, 73075B0865/00_000,
73075B0866/00A000, 73075B0866/00B000, 73075B0867/00A000, 73075B0867/00C000,
73075B0868/00A000, 73075B0870/00A000, 73075B0873/00_000, 73075B0875/00_000,
73075B0877/00_000, 73075B0878/00A000, 73075B0879/00_000, 73075B0880/00A000,
73075B0880/02A000, 73075B0881/00A000, 73075B0881/02A000, 73075B0882/00_000,
73075B0884/00A000, 73075B0885/00_000, 73075B0886/00_000, 73075B0887/00_000,
73075B0888/00_000, 73075B0890/00A000, 73075B0892/00A000, 73075B0894/00_000,
73075B0895/00A000, 73075B0914/00F000, 73075B0933/00H000, 73075B0933/00K000,
73075B0934/00C000, 73075B0935/00_000, 73075B0936/00A000, 73075B0939/00C000,
73075B0940/00_000, 73075B0941/00_000, 73075B0942/00_000, 73075B0943/00_000,
73075B0944/00_000, 73075B0945/00_000, 73075B0946/00_000, 73075B0947/00_000,
73075B0948/00_000, 73075B0949/00_000, 73075B0950/00_000, 73075B0953/00_000,
73075B0954/00A000, 73075B0955/00_000, 73075B0956/00_000, 73075B0957/00A000,
73075B0957/00B000, 73075B0958/00_000, 73075B0959/00_000, 73075B0960/00A000,
73075B0961/00B000, 73075B0961/00D000, 73075B0961/00E000, 73075B0961/00F000,
73075B0962/00A000, 73075B0962/00B000, 73075B0963/00_000, 73075B0964/00_000,
73075B0965/00_000, 73075B0966/00A000, 73075B0967/00_000, 73075B0968/00_000,

73075B0969/00_000, 73075B0970/00_000, 73075B0971/00_000, 73075B0972/00_000,
73075B0973/00_000, 73075B0974/00A000, 73075B0974/00B000, 73075B0975/00A000,
73075B0976/00B000, 73075B0977/00_000, 73075B0978/00_000, 73075B0980/00A000,
73075B0981/00_000, 73075B0982/00_000, 73075B0983/00A000, 73075B0983/00C000,
73075B0983/00D000, 73075B0984/00_000, 73075B0985/00_000, 73075B0986/00_000,
73075B0987/00_000, 73075B0988/00_000, 73075B0989/00_000, 73075B0990/00_000,
73075B0991/00A000, 73075B0992/00A000, 73075B0993/00A000, 73075B0994/00A000,
73075B0996/00B000, 73075B0996/00C000, 73075B0999/00_000, 73075B1000/00_000,
73075B1001/00_000, 73075B1002/00_000, 73075B1003/00_000, 73075B1004/00_000,
73075B1005/00_000, 73075B1006/00_000, 73075B1007/00A000, 73075B1007/00B000,
73075B1008/00_000, 73075B1009/00_000, 73075B1011/00_000, 73075B1012/00A000,
73075B1013/00A000, 73075B1015/00_000, 73075B1016/00C000, 73075B1017/00_000,
73075B1019/00_000, 73075B1020/00_000, 73075B1021/00A000, 73075B1023/00A000,
73075B1025/00_000, 73075B1026/00_000, 73075B1027/00_000, 73075B1028/00C000,
73075B1029/00_000, 73075B1030/00_000, 73075B1031/00_000, 73075B1032/00_000,
73075B1033/00_000, 73075B1034/00_000, 73075B1035/00_000, 73075B1036/00A000,
73075B1037/00A000, 73075B1038/00_000, 73075B1039/00_000, 73075B1040/00_000,
73075B1041/00A000, 73075B1046/00_000, 73075B1047/00_000, 73075B1048/00_000,
73075B1050/00_000, 73075B1050/02_000, 73075B1051/00_000, 73075B1052/00_000,
73075B1053/00_000, 73075B1054/00A000, 73075B1056/00A000, 73075B1058/00_000,
73075B1059/00_000, 73075B1060/00D000, 73075B1060/00E000, 73075B1061/00_000,
73075B1062/00A000, 73075B1062/00B000, 73075B1063/00_000, 73075B1064/00_000,
73075B1065/00_000, 73075B1066/00_000, 73075B1067/00_000, 73075B1069/00_000,
73075B1073/00A000, 73075B1074/00B000, 73075B1079/00A000, 73075B1082/00A000,
73075B1084/00A000, 73075B1085/00C000, 73075B1085/00D000, 73075B1086/00C000,
73075B1087/00_000, 73075B1088/00A000, 73075B1091/00_000, 73075B1092/00_000,
73075B1093/00_000, 73075B1094/00_000, 73075B1095/00_000, 73075B1096/00_000,
73075B1097/00_000, 73075B1098/00_000, 73075B1099/00_000, 73075B1100/00_000,
73075B1101/00_000, 73075B1102/00_000, 73075B1103/00_000, 73075B1104/00_000,
73075B1104/02_000, 73075B1105/00_000, 73075B1106/00_000, 73075B1107/00_000,
73075B1108/00_000, 73075B1109/00_000, 73075B1110/00_000, 73075B1112/00A000,
73075B1113/00_000, 73075B1114/00_000, 73075B1115/00_000, 73075B1116/00_000,
73075B1118/00_000, 73075B1119/00_000, 73075B1120/00_000, 73075B1121/00_000,
73075B1122/00_000, 73075B1123/00_000, 73075B1124/00_000, 73075B1125/00_000,
73075B1126/00_000, 73075B1127/00_000, 73075B1128/00_000, 73075B1131/00F000,
73075B1132/00_000, 73075B1137/00A000, 73075B1138/00_000, 73075B1139/00_000,
73075B1140/00_000, 73075B1141/00_000, 73075B1142/00_000, 73075B1143/00_000,
73075B1144/00_000, 73075B1145/00_000, 73075B1149/00_000, 73075B1153/00_000,
73075B1160/00_000, 73075B1161/00_000, 73075B1166/00_000, 73075B1169/00_000,
73075B1173/00B000, 73075B1177/00_000, 73075B1180/00_000, 73075B1181/00_000,
73075B1182/00_000, 73075B1183/00_000, 73075B1184/00A000, 73075B1186/00_000,
73075B1187/00_000, 73075B1188/00A000, 73075B1189/00_000, 73075B1190/00_000,
73075B1191/00_000, 73075B1192/00_000, 73075B1193/00A000, 73075B1195/00E000,
73075B1196/00_000, 73075B1197/00_000, 73075B1199/00A000, 73075B1201/00_000,
73075B1203/00A000, 73075B1204/00A000, 73075B1207/00_000, 73075B1208/00_000,
73075B1209/00B000, 73075B1209/00C000, 73075B1210/00_000, 73075B1211/00_000,
73075B1212/00_000, 73075B1213/00_000, 73075B1214/00D000, 73075B1215/00_000,
73075B1216/00A000, 73075B1216/00B000, 73075B1218/00_000, 73075B1218/02_000,
73075B1220/00B000, 73075B1221/00_000, 73075B1222/00_000, 73075B1223/00_000,
73075B1224/00_000, 73075B1225/00_000, 73075B1226/00_000, 73075B1227/00_000,
73075B1228/00_000, 73075B1229/00A000, 73075B1230/00B000, 73075B1231/00_000,
73075B1232/00_000, 73075B1233/00_000, 73075B1234/00_000, 73075B1235/00_000,
73075B1236/00_000, 73075B1237/00_000, 73075B1238/00_000, 73075B1239/00_000,
73075B1240/00_000, 73075B1241/00_000, 73075B1242/00C000, 73075B1243/00_000,
73075B1244/00_000, 73075B1246/00B000, 73075B1246/00C000, 73075B1247/00_000,
73075B1248/00A000, 73075B1250/00_000, 73075B1251/00A000, 73075B1252/00A000,
73075B1253/00_000, 73075B1254/00A000, 73075B1254/00B000, 73075B1255/00_000,

73075B1256/00_000, 73075B1257/00A000, 73075B1257/00B000, 73075B1258/00_000,
73075B1259/00_000, 73075B1260/00_000, 73075B1261/00A000, 73075B1265/00_000,
73075B1266/00_000, 73075B1267/00_000, 73075B1268/00_000, 73075B1269/00_000,
73075B1270/00_000, 73075B1271/00_000, 73075B1272/00_000, 73075B1273/00_000,
73075B1275/00A000, 73075B1276/00_000, 73075B1277/00_000, 73075B1278/00_000,
73075B1279/00_000, 73075B1280/00_000, 73075B1281/00_000, 73075B1282/00_000,
73075B1284/00_000, 73075B1286/00A000, 73075B1287/00_000, 73075B1290/00C000,
73075B1291/00A000, 73075B1292/00_000, 73075B1293/00_000, 73075B1296/00_000,
73075B1297/00A000, 73075B1302/00_000, 73075B1303/00A000, 73075B1305/00_000,
73075B1306/00_000, 73075B1306/02A000, 73075B1307/00_000, 73075B1308/00A000,
73075B1308/00B000, 73075B1309/00A000, 73075B1310/00A000, 73075B1311/00_000,
73075B1312/00A000, 73075B1313/00A000, 73075B1315/00_000, 73075B1323/00_000,
73075B1324/00B000, 73075B1326/00B000, 73075B1326/00C000, 73075B1328/00_000,
73075B1329/00_000, 73075B1330/00A000, 73075B1330/00B000, 73075B1331/00_000,
73075B1332/00_000, 73075B1333/00_000, 73075B1334/00_000, 73075B1335/00A000,
73075B1340/00_000, 73075B1341/00A000, 73075B1341/00B000, 73075B1342/00_000,
73075B1343/00_000, 73075B1344/00_000, 73075B1345/00_000, 73075B1346/00_000,
73075B1347/00_000, 73075B1348/00_000, 73075B1349/00_000, 73075B1350/00A000,
73075B1352/00_000, 73075B1353/00A000, 73075B1353/00B000, 73075B1354/00_000,
73075B1355/00_000, 73075B1359/00_000, 73075B1360/00E000, 73075B1361/00A000,
73075B1364/00A000, 73075B1365/00_000, 73075B1366/00A000, 73075B1367/00_000,
73075B1369/00A000, 73075B1370/00_000, 73075B1371/00_000, 73075B1407/00B000,
73075B1407/00C000, 73075B1407/00H000, 73075B1407/00K000, 73075B1407/00L000,
73075B1407/00R000, 73075B1407/00S000, 73075B1407/00T000, 73075B1408/00A000,
73075B1408/00B000, 73075B1408/00C000, 73075C0006/00A000, 73075C0010/00A000,
73075C0015/00A000, 73075C0018/00C000, 73075C0018/00D000, 73075C0018/00G000,
73075C0018/00H000, 73075C0018/00K000, 73075C0018/00L000, 73075C0018/00M000,
73075C0020/00A000, 73075C0022/00C000, 73075C0022/00D000, 73075C0024/00G000,
73075C0024/00H000, 73075C0024/00K000, 73075C0025/00B000, 73075C0027/00_000,
73075C0028/00_000, 73075C0029/00_000, 73075C0030/00_000, 73075C0031/00_000,
73075C0032/00_000, 73075C0033/00_000, 73075C0034/00_000, 73075C0035/00B000,
73075C0036/00_000, 73075C0037/00_000, 73075C0039/00_000, 73075C0040/00A000,
73075C0041/00A000, 73075C0042/00_000, 73075C0043/00_000, 73075C0044/00B000,
73075C0045/00E000, 73075C0045/00F000, 73075C0046/00_000, 73075C0047/00_000,
73075C0048/00B000, 73075C0048/00C000, 73075C0049/00B000, 73075C0049/00F000,
73075C0050/00G000, 73075C0050/00K000, 73075C0050/00L000, 73075C0050/00M000,
73075C0054/00B000, 73075C0056/00B000, 73075C0061/00E000, 73075C0061/00G000,
73075C0061/00H000, 73075C0062/00A000, 73075C0062/00B000, 73075C0063/00B000,
73075C0063/00C000, 73075C0064/00A000, 73075C0064/00B000, 73075C0064/00C000,
73075C0065/00A000, 73075C0066/00A000, 73075C0067/00_000, 73075C0068/02_000,
73075C0069/00A000, 73075C0070/00_000, 73075C0071/00A000, 73075C0072/00A000,
73075C0072/00B000, 73075C0072/02_000, 73075C0073/00A000, 73075C0073/00B000,
73075C0073/00C000, 73075C0073/02_000, 73075C0074/02_000, 73075C0075/00A000,
73075C0075/02_000, 73075C0076/02_000, 73075C0077/00A000, 73075C0077/00B000,
73075C0077/00D000, 73075C0077/00E000, 73075C0077/00F000, 73075C0078/00_000,
73075C0079/00_000, 73075C0080/00_000, 73075C0081/00A000, 73075C0082/00A000,
73075C0084/00A000, 73075C0085/00_000, 73075C0087/00_000, 73075C0088/00_000,
73075C0089/00_000, 73075C0090/00A000, 73075C0093/00C000, 73075C0095/00B000,
73075C0095/00C000, 73075C0096/00_000, 73075C0098/00A000, 73075C0102/00_000,
73075C0103/00_000, 73075C0104/00_000, 73075C0105/00_000, 73075C0106/00A000,
73075C0111/00E000, 73075C0122/00B000, 73075C0123/00D000, 73075C0125/00_000,
73075C0126/00A000, 73075C0142/00_000, 73075C0149/00_000, 73075C0150/00C000,
73075C0150/00D000, 73075C0150/00E000, 73075C0167/00B000, 73075C0170/00A000,
73075C0177/00B000, 73075C0177/00D000, 73075C0181/00C000, 73075C0181/00E000,
73075C0181/00F000, 73075C0181/00G000, 73075C0182/00D000, 73075C0182/00E000,
73075C0183/00C000, 73075C0187/00A000, 73075C0188/00_000, 73075C0189/00C000,
73075C0190/00_000, 73075C0191/00_000, 73075C0192/00_000, 73075C0193/00A000,

73075C0194/00_000, 73075C0195/00D000, 73075C0195/00E000, 73075C0195/00F000,
73075C0195/00G000, 73075C0198/00B000, 73075C0198/00C000, 73075C0199/00G000,
73075C0205/00K000, 73075C0205/00M000, 73075C0205/00N000, 73075C0206/00B000,
73075C0212/00D000, 73075C0212/00E000, 73075C0212/00F000, 73075C0213/00A000,
73075C0216/00_000, 73075C0217/00_000, 73075C0217/02_000, 73075C0218/00_000,
73075C0219/00_000, 73075C0220/00_000, 73075C0221/00G000, 73075C0231/00A000,
73075C0234/00A000, 73075C0235/00_000, 73075C0236/00_000, 73075C0237/00A000,
73075C0237/00B000, 73075C0238/00_000, 73075C0239/00_000, 73075C0240/00_000,
73075C0241/00_000, 73075C0242/00_000, 73075C0243/00_000, 73075C0244/00_000,
73075C0245/00_000, 73075C0247/00A000, 73075C0248/00A000, 73075C0250/00_000,
73075C0251/00_000, 73075C0252/00B000, 73075C0252/00C000, 73075C0254/00B000,
73075C0254/00S000, 73075C0257/00B000, 73075C0257/00C000, 73075C0258/00_000,
73075C0259/00A000, 73075C0262/00B000, 73075C0263/00_000, 73075C0264/00_000,
73075C0265/00A000, 73075C0267/00A000, 73075C0268/00A000, 73075C0269/00A000,
73075C0270/00A000, 73075C0271/00B000, 73075C0272/00C000, 73075C0274/00A000,
73075C0276/00A000, 73075C0277/00_000, 73075C0278/00_000, 73075C0279/00_000,
73075C0280/00_000, 73075C0281/00_000, 73075C0282/00_000, 73075C0283/00_000,
73075C0284/00_000, 73075C0285/00_000, 73075C0286/00_000, 73075C0287/00_000,
73075C0288/00A000, 73075C0291/00_000, 73075C0294/00A000, 73075C0295/00_000,
73075C0296/00_000, 73075C0297/00_000, 73075C0298/00_000, 73075C0300/00A000,
73075C0301/00B000, 73075C0303/00A000, 73075C0304/00A000, 73075C0305/00A000,
73075C0306/00_000, 73075C0307/00_000, 73075C0308/00A000, 73075C0315/00A000,
73075C0315/00B000, 73075C0316/00_000, 73075C0317/00_000, 73075C0318/00_000,
73075C0319/00_000, 73075C0320/00_000, 73075C0321/00A000, 73075C0321/00B000,
73075C0322/00_000, 73075C0323/00_000, 73075C0324/00_000, 73075C0325/00_000,
73075C0326/00L000, 73075C0326/00M000, 73075C0327/00A000, 73075C0327/00B000,
73075C0331/00B000, 73075C0333/00H000, 73075C0334/00E000, 73075C0335/00K000,
73075C0335/00M000, 73075C0335/00N000, 73075C0336/00B000, 73075C0338/00E000,
73075C0338/00F000, 73075C0339/00A000, 73075C0344/00A000, 73075C0345/00_000,
73075C0346/00_000, 73075C0347/00A000, 73075C0347/00B000, 73075C0347/00C000,
73075C0348/00A000, 73075C0349/00A000, 73075C0350/00A000, 73075C0352/00E000,
73075C0353/00_000, 73075C0354/00_000, 73075C0355/00_000, 73075C0357/00A000,
73075C0359/00B000, 73075C0359/00C000, 73075C0359/00D000, 73075C0360/00_000,
73075C0361/00_000, 73075C0362/00B000, 73075C0362/00C000, 73075C0364/00_000,
73075C0365/00B000, 73075C0365/00G000, 73075C0366/00_000, 73075C0367/00A000,
73075C0367/00B000, 73075C0368/00_000, 73075C0369/00_000, 73075C0370/00_000,
73075C0372/00A000, 73075C0373/00_000, 73075C0374/00_000, 73075C0375/00_000,
73075C0376/00_000, 73075C0377/00_000, 73075C0378/00C000, 73075C0378/00D000,
73075C0379/00A000, 73075C0381/00A000, 73075C0383/00B000, 73075C0384/00B000,
73075C0385/00D000, 73075C0386/00A000, 73075C0387/00_000, 73075C0389/00A000,
73075C0393/00B000, 73075C0396/00_000, 73075C0399/00D000, 73075C0402/00A000,
73075C0402/00B000, 73075C0403/00E000, 73075C0404/00A000, 73075C0405/00_000,
73075C0407/00A000, 73075C0409/00A000, 73075C0410/00A000, 73075C0410/00B000,
73075C0869/00B000, 73075C0870/00C000, 73075C0871/00M000, 73075C0872/00F000,
73075C0873/00G000, 73075C0873/00H000, 73075C0901/00N000, 73075C0901/00R000,
73075C0902/00B000, 73075C0912/00F000, 73075C0912/00G000, 73075C0913/00A000,
73075C0918/00B000, 73075C0920/00E000, 73075C0924/00G000, 73075C0924/00L000,
73075C0925/00D000, 73075C0926/00E000, 73075C0926/00G000, 73075C0926/00H000,
73075C0927/00D000, 73075C0932/00C000, 73075C0933/00B000, 73075C0937/00B000,
73075C0940/00_000, 73075C0941/00A000, 73075C0942/00E000, 73075C0943/00E000,
73075C0947/00E000, 73075C0947/00F000, 73075C0948/00A000, 73075C0948/00D000,
73075C0949/00D000, 73075C0949/00E000, 73075C0953/00H000, 73075C0953/00K000,
73075C0954/00A000, 73075C0955/00_000, 73075C0956/00A000, 73075C0957/00_000,
73075C0958/00_000, 73075C0959/00G000, 73075C0959/00H000, 73075C0961/00E000,
73075C0961/00H000, 73075C0961/00K000, 73075C0962/00_000, 73075C0974/00N000,
73075C0977/00E000, 73075C0985/00E000, 73075C0986/00A000, 73075C0986/00C000,
73075C0987/00_000, 73075C0988/00A000, 73075C0988/00B000, 73075C0989/00A000,

73075C0994/00B000, 73075C0994/00C000, 73075C0995/00_000, 73075C0996/00A000,
73075C0999/00A000, 73075C1003/00_000, 73075C1006/00B000, 73075C1006/00C000,
73075C1008/00A000, 73075C1009/00D000, 73075C1011/00B000, 73075C1013/00C000,
73075C1014/00A000, 73075C1015/00D000, 73075C1016/00_000, 73075C1018/00B000,
73075C1019/00B000, 73075C1019/02B000, 73075C1021/00A000, 73075C1023/00G000,
73075C1026/00A000, 73075C1030/00A000, 73075C1031/00A000, 73075C1034/00A000,
73075C1035/00D000, 73075C1039/00H000, 73075C1041/00B000, 73075C1042/00C000,
73075C1055/00C000, 73075C1055/00D000, 73075C1056/00_000, 73075C1057/00B000,
73075C1059/00_000, 73075C1060/00_000, 73075C1062/00A000, 73075C1063/00B000,
73075C1067/00A000, 73075C1069/00C000, 73075C1069/00D000, 73075C1069/02_000,
73075C1071/00C000, 73075C1079/00B000, 73075C1079/00E000, 73075C1079/00F000,
73075C1079/00G000, 73075C1079/00H000, 73075C1080/00_000, 73075C1081/00_000,
73075C1082/00_000, 73075C1083/00_000, 73075C1084/00_000, 73075C1085/00_000,
73075C1086/00_000, 73075C1087/00A000, 73075C1090/00A000, 73075C1091/00_000,
73075C1094/00A000, 73075C1095/00_000, 73075C1096/00A000, 73075C1098/00A000,
73075C1101/00A000, 73075C1103/00A000, 73075C1105/00A000, 73075C1106/00_000,
73075C1107/00_000, 73075C1108/00_000, 73075C1109/00_000, 73075C1110/00A000,
73075C1112/00A000, 73075C1113/00B000, 73075C1114/00A000, 73075C1117/00A000,
73075C1118/00A000, 73075C1119/00B000, 73075C1121/00B000, 73075C1122/00_000,
73075C1123/00_000, 73075C1124/00B000, 73075C1124/00C000, 73075C1124/00D000,
73075C1125/00_000, 73075C1126/00_000, 73075C1127/00_000, 73075C1128/00_000,
73075C1129/00_000, 73075C1130/00_000, 73075C1131/00_000, 73075C1132/00A000,
73075C1132/00B000, 73075C1133/00_000, 73075C1134/00_000, 73075C1135/00_000,
73075C1136/00_000, 73075C1137/00_000, 73075C1138/00C000, 73075C1138/00D000,
73075C1142/00D000, 73075C1146/00_000, 73075C1147/00A000, 73075C1149/00_000,
73075C1150/00_000, 73075C1151/00_000, 73078A0565/00V000, 73078A0566/00A000,
73078A0570/00D000, 73078A0571/00B000, 73078A0592/00E000, 73078A0597/00G000,
73078A0597/00H000, 73078A0600/00C000, 73078A0601/00F000, 73078A0602/00F000,
73078A0792/00C000, 73078A0796/00H000, 73078A0805/00P000, 73078A0808/00D000,
73078A0813/00D000, 73078A0814/00E000, 73078A0817/00B000, 73078A0817/02_000,
73078A0818/00A000, 73078A0818/00D000, 73078A0819/00_000, 73078A0820/00A000,
73078A0820/00B000, 73078A0821/00_000, 73078A0822/00_000, 73078A0823/00_000,
73078A0824/00_000, 73078A0825/00B000, 73078A0825/00C000, 73078A0827/00_000,
73078A0828/00_000, 73078A0829/00A000, 73078A0830/00_000, 73078A0831/00_000,
73078A0832/00_000, 73078A0833/00_000, 73078A0838/00C000, 73078A0839/00B000,
73078A0841/02_000, 73078A0842/00_000, 73078A0846/00B000, 73078A0846/00C000,
73078A0847/00A000, 73078A0851/00C000, 73078A0856/00L000, 73078A0865/00C000,
73078A0865/00F000, 73078A0866/00C000, 73078A0868/00_000, 73078A0869/00_000,
73078A0870/00A000, 73078A0873/00_000, 73078A0874/00_000, 73078A0878/00_000,
73078A0879/00A000, 73078A0881/00_000, 73078A0883/00A000, 73078A0889/00_000,
73078A0890/00B000, 73078A0891/00A000, 73078A0892/00_000, 73078A0893/00_000,
73078A0894/00_000, 73078A0895/00_000, 73078A0897/00A000, 73078A0899/00_000,
73078A0901/00_000, 73078A0902/00D000, 73078A0902/00E000, 73078A0904/00_000,
73078A0906/00_000, 73078A0907/00_000, 73078A0908/00_000, 73078A0908/02_000,
73078A0909/00_000, 73078A0910/00_000, 73078A0911/00B000, 73078A0911/02A000,
73078A0913/00B000, 73078A0914/00_000, 73078A0914/02_000, 73078A0916/00B000,
73078A0917/00_000, 73078A0918/00C000, 73078A0919/00A000, 73078A0920/00_000,
73078A0920/02A000, 73078A0921/00_000, 73078A0922/00_000, 73078A0923/00_000,
73078A0924/00_000, 73078A0925/00A000, 73078A0926/00_000, 73078B0087/00P000,
73078B0093/00R000, 73078B0093/00S000, 73078B0097/00H000, 73078B0097/02E000,
73078B0098/00B000, 73078B0098/00D000, 73078B0098/00F000, 73078B0098/00G000,
73078B0099/00A000, 73078B0100/00B000, 73078B0103/00F000, 73078B0103/00G000,
73078B0105/00B000, 73078B0167/00B000, 73078B0175/00E000, 73078B0175/00G000,
73078B0176/00A000, 73078B0176/00B000, 73078B0180/00B000, 73078B0180/00C000,
73078B0181/00B000, 73078B0181/00C000, 73078B0182/00B000, 73078B0182/00C000,
73078B0183/00G000, 73078B0183/00H000, 73078B0183/00K000, 73078B0183/00L000,
73078B0184/00A000, 73078B0185/00C000, 73078B0186/00_000, 73078B0187/00_000,

73078B0189/00C000, 73078B0189/00D000, 73078B0191/00A000, 73078B0192/00C000,
73078B0194/00A000, 73078B0197/00_000, 73078B0198/00_000, 73078B0199/00_000,
73078B0200/00_000, 73078B0201/00_000, 73078B0202/00_000, 73078B0202/02_000,
73078B0203/00_000, 73078B0204/00B000, 73078B0204/00C000, 73078B0205/00_000,
73078B0206/00A000, 73078B0206/00B000, 73078B0207/00_000, 73078B0208/00_000,
73078B0209/00_000, 73078B0210/00_000, 73078B0211/00_000, 73078B0212/00_000,
73078B0213/00_000, 73078B0213/02_000, 73078B0214/00C000, 73078B0216/00B000,
73078B0218/00_000, 73078B0219/00C000, 73078B0220/00_000, 73078B0220/02_000,
73078B0221/00B000, 73078B0224/00A000, 73078B0227/00B000, 73078B0231/00A000,
73078B0235/00G000, 73078B0235/00H000, 73078B0235/00K000, 73078B0235/00L000,
73078B0236/00A000, 73078B0237/00B000, 73078B0237/02E000, 73078B0238/00E000,
73078B0239/00C000, 73078B0239/00D000, 73078B0240/00A000, 73078B0243/00C000,
73078B0243/00D000, 73078B0248/00A000, 73078B0249/00_000, 73078B0250/00B000,
73078B0250/00C000, 73078B0253/00C000, 73078B0254/00B000, 73078B0255/00_000,
73078B0257/00C000, 73078B0258/00_000, 73078B0259/00_000, 73078B0260/00_000,
73078B0261/00_000, 73078B0262/00_000, 73078B0263/00_000, 73078B0264/00A000,
73078B0264/00B000, 73078B0266/00_000, 73078B0267/00A000, 73078B0268/00A000,
73078B0268/00B000, 73078B0271/00A000, 73078B0273/00_000, 73078B0275/00C000,
73078B0275/00D000, 73078B0280/00B000, 73078B0283/00A000, 73078B0283/00B000,
73078B0285/00A000, 73078B0286/00_000, 73078B0287/00_000, 73078B0288/00_000,
73078B0289/00_000, 73078B0290/00C000, 73078B0290/00E000, 73078B0290/00F000,
73078B0291/00_000, 73078B0292/00_000, 73078B0293/00_000, 73078B0294/00_000,
73078B0295/00A000, 73078B0297/00_000, 73078B0298/00_000, 73078B0299/00_000,
73078B0300/00_000, 73078B0301/00_000, 73078B0302/00A000, 73078B0303/00_000,
73078B0304/00_000, 73078B0305/00A000, 73078B0306/00_000, 73078B0307/00_000,
73078B0308/00_000, 73078B0309/00A000, 73078B0309/00B000, 73078B0310/00_000,
73078B0311/00F000, 73078B0312/00C000, 73078B0313/00A000, 73078B0316/00_000,
73078B0317/00_000, 73078B0318/00D000, 73078B0318/00E000, 73078B0318/00F000,
73078B0318/00K000, 73078B0318/00L000, 73078B0319/00D000, 73078B0319/00H000,
73078B0319/00L000, 73078B0319/00M000, 73078B0320/00A000, 73078B0320/00B000,
73078B0321/00C000, 73078B0321/00E000, 73078B0324/00G000, 73078B0324/00H000,
73078B0324/00L000, 73078B0327/00A000, 73078B0328/00_000, 73078B0329/00_000,
73078B0330/00_000, 73078B0331/00_000, 73078B0332/00_000, 73078B0333/00_000,
73078B0334/00A000, 73078B0334/00C000, 73078B0335/00_000, 73078B0336/00B000,
73078B0337/00_000, 73078B0338/00A000, 73078B0339/00A000, 73078B0340/00_000,
73078B0341/00_000, 73078B0342/00_000, 73078B0343/00_000, 73078B0344/00_000,
73078B0345/00_000, 73078B0346/00B000, 73078B0347/00_000, 73078B0348/00_000,
73078B0349/00_000, 73078B0350/00_000, 73078B0351/00_000, 73078B0352/00_000,
73078B0353/00_000, 73078B0354/00_000, 73078B0355/00C000, 73078B0356/00_000,
73078B0357/00A000, 73078B0358/00D000, 73078B0359/00A000, 73078B0360/00A000,
73078B0361/00_000, 73078B0362/00_000, 73078B0363/00A000, 73078B0363/00B000,
73078B0363/00C000, 73078B0364/00_000, 73078B0365/00_000, 73078B0366/00_000,
73078B0367/00_000, 73078B0368/00_000, 73078B0369/00_000, 73078B0370/00A000,
73078B0370/00B000, 73078B0371/00_000, 73078B0372/00_000, 73078B0376/00A000,
73078B0377/00_000, 73078B0378/00_000, 73078B0379/00_000, 73078B0382/00A000,
73078B0383/00A000, 73078B0388/00A000, 73078B0389/00C000, 73078B0390/00B000,
73078B0390/00C000, 73078B0391/00A000, 73078B0393/00A000, 73078B0393/00B000,
73078B0394/00A000, 73078B0394/00B000, 73078B0395/00A000, 73078B0396/00A000,
73078B0397/00_000, 73078B0414/00C000, 73078B0437/00_000, 73078B0441/00_000,
73078B0529/00B000, 73078B0530/00A000, 73078B0531/00A000, 73078B0533/00A000,
73078B0534/00Y000, 73078B0535/00B000, 73078B0535/02_000, 73078B0537/00A000,
73078B0537/00B000, 73078B0538/00B000, 73078B0538/00C000, 73078B0538/00D000,
73078B0539/00B000, 73078B0540/00C000, 73078B0541/00C000, 73078B0542/00C000,
73078B0543/00_000, 73078B0544/00G000, 73078B0545/00E000, 73078B0614/00B000,
73078B0615/00_000, 73078B0616/00A000, 73078B0617/00C000, 73078B0617/00D000,
73078B0623/00A000, 73078B0624/00_000, 73078B0625/00_000, 73078B0626/00_000,
73078B0627/00_000, 73078B0628/00_000, 73078B0629/00_000, 73078B0630/00A000,

73078B0630/00B000, 73078B0631/00_000, 73078B0632/00H000, 73078B0633/00E000, 73078B0633/00K000, 73078B0645/00B000, 73078B0646/00_000 en deel uitmakend van het openbaar domein.

Les biens immobiliers protégés provisoirement sont reportés sur le plan annexé au présent arrêté.

Le site historico-culturel provisoirement protégé comprend plusieurs sous-zones. Un plan indiquant ces sous-zones est annexé au présent arrêté.

L'enregistrement photographique de l'état physique des biens protégés provisoirement ainsi qu'un plan de localisation des photographies sont annexés au présent arrêté.

Article 2. § 1er. Le site historico-culturel présente les intérêts patrimoniaux suivants :

- 1° intérêt archéologique ;
- 2° intérêt esthétique ;
- 3° intérêt historique ;
- 4° intérêt technique ;
- 5° intérêt structurant sur le plan spatial ;
- 6° intérêt folklorique ;
- 7° intérêt technique.

§ 2. Les éléments et caractéristiques patrimoniaux du site historico-culturel sont les suivants :

1° La vallée

- a. paysage de petite envergure, varié, ouvert à semi-ouvert ;
- b. complexe de parcelles de prairies, souvent dotées d'un microrelief, de caractère ouvert ou semi-ouvert au niveau initial du sol, les pâtures et prés de fauche sont souvent des prairies historiques permanentes ;
 - anciens sites d'extraction d'argile pour la fabrication de briques dans la vallée de la Voer (ID 304821) ;
- c. prés-vergés, y compris dégradés et jeunes, parfois à proximité immédiate de fonds ;
- d. réseaux de haies d'aubépines taillées servant de clôture au bétail autour des pâtures et des prés-vergers, parfois avec des (traces de) tressage ;
- e. ruisseaux très sinueux dont la structure et l'eau sont de bonne qualité avec des cavités et aux lits tantôt pierreux, tantôt sablonneux. Grande vitesse d'écoulement et forts dénivelés, débits moyens élevés ;
- f. sources (à tuffeau) et chemins creux drainants ;
 - sources à tuffeau (ID 304822)
 - Sédiments de source et de tuffeau (ID 304823) ;
- g. haies sur les berges des ruisseaux ;
- h. ruisseaux très sinueux avec un sol sablonneux et des berges dont la structure est de bonne qualité et des plantations le long des ruisseaux :
 - Ruisseau de la Voer
 - Ruisseau de la Veurs et ruisseau tributaire
 - Ruisseau de la Noor ;
- i. sentiers et chemins (creux) revêtus et semi-revêtus, présence d'un gué au croisement avec la Voer, anciens points nodaux de chemins comme au lieu-dit Oude Linde ;
- j. talus broussailleux généralement plantés d'arbres têtards ou de haies ;
- k. plantations et fossés en limite de parcelles ;
- l. bief de moulins à eau :
 - bief (ID 304681)
 - bief (ID 304845) ;
- m. arbres guérisseurs (arbre à clous) ;
- n. bois longeant la Veurs ;

- o. sites archéologiques, dont ;
 - centre du village et motte à Fouron-Saint-Martin
 - Ottegraeven
 - Steenbosch
 - Altenbroek ;

2° Pente

- a. paysage de petite envergure, varié, semi-ouvert à clos ;
- b. complexe de parcelles de prairies, souvent dotées d'un microrelief, de caractère ouvert ou semi-ouvert au niveau initial du sol, les pâtures et prés de fauche sont souvent des prairies historiques permanentes ;
 - Prairie à microrelief (ID 304834)
 - mare de pâturage (ID 304836) ;
- c. prés-vergés, y compris dégradés et jeunes, à proximité immédiate de fonds ;
- d. réseaux de haies d'aubépines taillées servant de clôture au bétail autour des pâtures et des prés-vergers, parfois avec des (traces de) tressage ;
- e. des forêts de pentes fermées ou semi-ouvertes avec des sols acides et pierreux vers le haut du versant et des bois de colluvions riches en éléments nutritifs vers le bas du versant, avec localement des plantes ligneuses ayant un intérêt patrimonial ;
 - Broekbos
 - Schophemerheide-Kattenrot
 - Voerenberg-Altenbroek ;
- f. vallées sèches ;
- g. talus en forêt ;
- h. microrelief dans les bois, anciennes carrières ou dolines :
 - Dolines à Fouron-Saint-Martin (ID 304983)
 - carrières de gravier (ID 304829)
 - Carrières d'oolithes à Schophemerheide (ID 304825)
 - carrières de craie (ID 304831)
 - carrières de craie (ID 304984)
 - carrière de craie à Altenbroek (ID 304833)
 - Kruisgraef (ID 304765)
 - Roetsgraaf (ID 304766)
 - Carrières de silex (ID 304820)
 - Carrières de silex à Schophemerheide (ID 304826)
 - Wynantsgrebbe (ID 304832) ;
- i. Sources (à tuffeau) et chemins creux drainants ;
 - Mares de source (ID 304824) ;
- j. sentiers et chemins (creux) non revêtus ou semi-revêtus, parfois drainants ;
- k. talus broussailleux généralement plantés d'arbres têtards ou de haies ;
- l. plantations et fossés en limite de parcelles ;
- m. sites archéologiques ;

3° Plateau

- a. paysage ouvert, situé plus en hauteur, avec un sol glaiseux principalement occupé par des terres arables généralement dénuées de plantes ligneuses ;
- b. forêt de pente fermée ;
- c. microrelief dans le bois ;
- d. complexe de parcelles de prairies, souvent dotées d'un microrelief, de caractère ouvert ou semi-ouvert au niveau initial du sol, les pâtures et prés de fauche sont souvent des prairies historiques permanentes. ces prairies se trouvent souvent en bordure de plateau ou à l'intérieur ou à proximité de fonds ;
- e. prés-vergés, y compris dégradés et jeunes, souvent à proximité immédiate de fonds ;

- f. réseaux de haies d'aubépines taillées servant de clôture au bétail autour des pâtures et des prés-vergers, parfois avec des (traces de) tressage ;
- g. bois fermés et semi-ouverts sur sols acides et pierreux, localement pourvus de plantes ligneuses revêtant un intérêt patrimonial ;
- h. différents types de carrières, souvent désormais couvertes par la forêt ;
- i. microrelief dans les bois, anciennes carrières ou dolines ;
- j. sentiers et chemins (creux) non revêtus ou semi-revêtus ;
- k. talus broussailleux généralement plantés d'arbres têtards ou de haies ;
- l. sites archéologiques ;

4° Bâtiments et zones construites revêtant un intérêt patrimonial, y compris les jardins (potagers), les parcs et les fonds y afférents :

- a. cimetière de Fouron-le-Comte (ID 304324)
- b. maison de ferme bourgeoise (ID 37662)
- c. maison de maître (ID 37660)
- d. bureau des douanes (ID 37722)
- e. Grange avec vaisseau central flanqué de bas-côtés datée de 1721 (ID 37664)
- f. cabine électrique (ID 216507)
- g. ferme en carré (ID 37704)
- h. ferme en carré (ID 37705)
- i. ferme (ID 37641)
- j. ferme (ID 37679)
- k. ferme (ID 37707)
- l. ferme (ID 37709)
- m. ferme (ID 37854)
- n. ferme Den Hof (ID 37842)
- o. ferme et portail de champ (ID 304318)
- p. ferme Kattenrot (ID 37640)
- q. ferme Op de Eiken (ID 37855)
- r. ferme Snauwenberg (ID 37712)
- s. ferme du château d'Ottegraeven (ID 37680)
- t. villa Born (ID 37626)
- u. château d'Altenbroek (ID 37625)
- v. domaine du château d'Ottegraeven (ID 37681)
- w. maison du cocher du château d'Altenbroek (ID 37627)
- x. ferme longère (ID 37706)
- y. ferme en U (ID 37723)
- z. Villa Frésar (ID 37666)
- aa. moulin à eau (ID 37665)
- bb. moulin à eau Het Meuleke (ID 37684)
- cc. maison d'habitation (ID 37710) ;

5° Chapelles et croix de chemin, souvent accompagnées de plantes ligneuses ou castrales :

- a. pompe à eau en fonte (ID 37721)
- b. croix en fonte (ID 37720)
- c. croix de chemin en fonte (ID 304322)
- d. croix de chemin en fonte (ID 304325)
- e. croix de chemin en fonte (ID 304350)
- f. croix en bois (ID 37719)
- g. croix de chemin en bois (ID 304349)
- h. croix de chemin en bois (ID 304351)
- i. chapelle (ID 37682)
- j. chapelle de la Denisekrüske (ID 37718)
- k. chapelle de la Trichterbeeldje (ID 37717)
- l. croix (ID 37659)
- m. croix de la Dries (ID 37683)

- n. croix mémoriale (ID 304246)
- o. croix de chemin en fer forgé (ID 304017)
- p. croix de chemin en fer forgé (ID 304250)
- q. croix de chemin en fer forgé (ID 304330)
- r. croix de chemin en fer forgé (ID 304891)
- s. socle d'une croix aujourd'hui disparue (ID 37701)
- t. chapelle de Steenbos (ID 37713)
- u. croix de chemin d'Oude Linde (ID 304348) ;

6° Vues au sein du site historico-culturel :

- a. vue depuis Ulvend sur les pentes près d'Op-de-Eiken et Martelberg
- b. vue depuis Eiken sur les pentes près d'Op-de-Eiken et Martelberg
- c. vue depuis Kattenrot en direction du centre du village de Fouron-Saint-Martin
- d. vue depuis Ottegraeven sur les prairies de la vallée de la Voer et les forêts de pente
- e. vue depuis Ottegraeven sur les prairies de la vallée de la Voer et les forêts de pente
- f. vue depuis la lisière du bois sur la vallée de la Voer et le lieu-dit Ketten
- g. vue depuis le plateau près de Schophemerheide sur la vallée de la Voer
- h. vue depuis le plateau près de Schophemerheide sur la vallée de la Noor et Altenbroek
- i. vue en direction de l'ouest sur la vallée de la Noor et Altenbroek
- j. vue depuis le plateau près de Snauwenberg sur la vallée de la Noor et Altenbroek
- k. vue depuis Voerenberg sur la vallée de la Noor et Altenbroek
- l. vue depuis Snauwenberg sur le plateau en direction du Hoogbos et de la Sint-Pietersberg (montagne Saint-Pierre)
- m. vue depuis Huuskesboom sur le plateau et le Hoogbos
- n. vue depuis un chemin sur le plateau en direction du Hoogbos
- o. vue depuis un chemin sur le plateau en direction de Roetsgraaf et de ses environs
- p. vue depuis un chemin sur le plateau sur le Horstergrub et ses environs
- q. vue depuis la chapelle de la Denisekrüske en direction de la vallée de la Voer et du Horstergrub
- r. vue depuis la chapelle de la Trichterbeeldje en direction de la vallée de la Voer
- s. vue depuis le chemin parallèle à la Voer sur la vallée de la Voer
- t. vue depuis la croix de chemin située à un croisement sur les prairies proches du cimetière ;

7° Chemins revêtant un intérêt patrimonial au sein du site historico-culturel :

- a. chemin de traverse vers Mennekesput (ID 304300)
- b. chemin de traverse vers Schophem (ID 304917)
- c. chemin de traverse sur le plateau près de la croix de chemin (ID 305011)
- d. sentier Ezelstraatje à Mennekesput (ID 304298)
- e. sentier enherbé utilisé comme chemin de traverse (ID 304232)
- f. chemin creux dans l'Altenbroek (ID 304266)
- g. chemin creux dans l'Altenbroek (ID 304973)
- h. chemin creux près de Kruisgraaf (ID 304210)
- i. chemin creux près de Kruisgraaf (ID 304212)
- j. chemin creux près de Wijnantsgrebbe (ID 304231)
- k. chemin creux de Grijzegraaf (ID 304761)
- l. chemin creux de Heuvelke (ID 304244)
- m. chemin creux de Jolette (ID 305013)
- n. chemin creux de Kinkenber (ID 304233)
- o. chemin creux de Kinkenber (ID 304235)
- p. chemin creux de Komberg (ID 304312)

- q. chemin creux vers De Plank (ID 304320)
- r. chemin creux vers Kattenrot (ID 304289)
- s. chemin creux vers Krindaal (ID 304892)
- t. chemin creux vers Oude Linde (ID 304238)
- u. chemin creux vers Schophemerheide (ID 304901)
- v. chemin creux vers la chapelle Sint-Anna (ID 304241)
- w. chemin creux vers Ulvend (ID 304317)
- x. chemin creux vers Wittekapel (ID 304291)
- y. chemin creux parallèle à Roetsgraaf (ID 304214)
- z. chemin creux de Snauwenberg (ID 304261)
- aa. chemin creux d'Ulvend à Fouron-Saint-Martin (ID 304893)
- bb. sentier agricole près de la chapelle Maastricht (ID 304225)
- cc. sentier agricole parallèle à Roetsgraaf (ID 304227)
- dd. Molenweg de Vitschen (ID 304280)
- ee. chemin parallèle de Komberg (ID 304313)
- ff. chemin parallèle à la Voer (ID 304213)
- gg. chemin parallèle vers Schophem (ID 304337)
- hh. voie d'accès au château d'Altenbroek (ID 304934)
- ii. liaison routière vers Oude Linde (ID 304239)
- jj. chemin piétonnier le long de la Voer entre Vitschen et Schophem (ID 304286)
- kk. chemin piétonnier vers Hoogbos (ID 304345)
- ll. chemin piétonnier vers Krindaal (ID 304327)
- mm. chemin vers la chapelle d'Oude Linde (ID 304297)
- nn. chemin vers Schophemerheide et Kattenrot (ID 304347)
- oo. chemin vers la chapelle du Steenbos (ID 304287) ;

8° Plantes ligneuses revêtant un intérêt patrimonial au sein du site historico-culturel :

- haie de clôture du château d'Ottegraeven (ID 132402)
- haie longeant la Noor (ID 132297)
- plantations près de la chapelle de Steenbos (ID 132347)
- groupe d'arbres en lisière de forêt près de la mare (ID 302150)
- groupe d'arbres avec chênes pédonculés de haute futaie (ID 132312)
- haie large (ID 132291)
- large talus broussailleux (ID 132262)
- hêtres pourpres en lisière de forêt (ID 301946)
- hêtres pourpres en lisière de forêt (ID 304850)
- trois chênes de haute futaie près de l'Oude Linde (ID 132366)
- trois noyers de haute futaie (ID 132381)
- frêne têtard le long de la Voer (ID 304763)
- charmes têtards en limite de parcelle (ID 304851)
- aubépine têtard sur talus de chemin creux (ID 302065)
- chêne sessile têtard en limite de parcelle (ID 132151)
- tilleul à petites feuilles têtard (ID 304886)
- haie vive d'aubépines au croisement de sept chemins Aan de Ling (ID 131473)
- pré-verger mixte (ID 304779)
- haies mixtes sur talus (ID 304777)
- haie de clôture de troènes taillés (ID 131985)
- haie d'aubépines taillées servant de clôture au bétail (ID 131984)
- taillis de hêtres communs (ID 132145)
- taillis de hêtres communs (ID 132146)
- taillis de hêtres communs (ID 132147)
- taillis de tilleuls à petites feuilles (ID 132148)
- taillis de tilleuls à petites feuilles (ID 132149)
- taillis avec talus broussailleux (ID 132282)
- taillis de robiniers (ID 132244)
- taillis de robiniers (ID 132275)
- taillis d'aulnes noirs (ID 132298)

- taillis d'aulnes noirs (ID 132299)
- taillis de hêtres, de charmes et de chênes sessiles (ID 304889)
- haut chêne têtard en limite de parcelle (ID 304774)
- pré-verger (ID 304781)
- pré-verger (ID 304782)
- pré-verger (ID 304783)
- pré-verger (ID 304784)
- pré-verger (ID 304837)
- pré-verger (ID 304838)
- pré-verger (ID 304839)
- pré-verger (ID 304840)
- pré-verger (ID 304841)
- pré-verger (ID 304842)
- pré-verger (ID 304844)
- pré-verger (ID 304848)
- pré-verger (ID 304853)
- pré-verger (ID 304885)
- pré-verger et frêne têtard (ID 304849)
- haie pour lutter contre l'érosion (ID 131825)
- haie pour lutter contre l'érosion (ID 131859)
- haie et arbres de haute futaie sur talus (ID 304884)
- haie longeant la Voer (ID 132380)
- haie longeant la Voer (ID 304830)
- haie longeant la Voer (ID 304852)
- haie longeant un chemin creux (ID 131857)
- haie de frênes et érables champêtres têtards (ID 301954)
- talus boisé de chênes et de frênes têtards (ID 132328)
- talus broussailleux (ID 131860)
- talus broussailleux (ID 132226)
- talus broussailleux (ID 132240)
- talus broussailleux (ID 132241)
- talus broussailleux (ID 132242)
- talus broussailleux (ID 132243)
- talus broussailleux (ID 132245)
- talus broussailleux (ID 132247)
- talus broussailleux (ID 132248)
- talus broussailleux (ID 132249)
- talus broussailleux (ID 132250)
- talus broussailleux (ID 132253)
- talus broussailleux (ID 132254)
- talus broussailleux (ID 132255)
- talus broussailleux (ID 132257)
- talus broussailleux (ID 132259)
- talus broussailleux (ID 132260)
- talus broussailleux (ID 132261)
- talus broussailleux (ID 132265)
- talus broussailleux (ID 132266)
- talus broussailleux (ID 132267)
- talus broussailleux (ID 132270)
- talus broussailleux (ID 132277)
- talus broussailleux (ID 132279)
- talus broussailleux (ID 132280)
- talus broussailleux (ID 132281)
- talus broussailleux (ID 132283)
- talus broussailleux (ID 132287)
- talus broussailleux (ID 132294)
- talus broussailleux (ID 132295)

- talus broussailleux (ID 132296)
- talus broussailleux (ID 132303)
- talus broussailleux (ID 132330)
- talus broussailleux (ID 132332)
- talus broussailleux (ID 132333)
- talus broussailleux (ID 132353)
- talus broussailleux (ID 132369)
- talus broussailleux (ID 304772)
- talus broussailleux (ID 304776)
- talus broussailleux (ID 304854)
- talus broussailleux près d'un chemin creux (ID 132252)
- talus broussailleux près d'un chemin creux (ID 132268)
- talus broussailleux près d'un chemin creux (ID 132271)
- talus broussailleux près d'un chemin creux (ID 132278)
- talus broussailleux près d'un chemin creux (ID 132286)
- talus broussailleux près d'un chemin creux (ID 132319)
- talus broussailleux près d'un chemin creux (ID 132324)
- talus broussailleux près d'un chemin creux (ID 132334)
- talus broussailleux près d'un chemin creux (ID 132357)
- talus broussailleux près d'un chemin creux (ID 132373)
- talus broussailleux près d'un chemin creux (ID 132374)
- talus broussailleux près d'un chemin creux (ID 132375)
- talus broussailleux de chemin creux (ID 132258)
- talus broussailleux de chemin creux (ID 132274)
- talus broussailleux de chemin creux (ID 132289)
- talus broussailleux de chemin creux (ID 132293)
- talus broussailleux de chemin creux (ID 132302)
- talus broussailleux de chemin creux (ID 132359)
- talus broussailleux de chemin creux (ID 132371)
- talus broussailleux longeant le ruisseau (ID 131854)
- talus broussailleux longeant un chemin creux (ID 131824)
- talus broussailleux longeant un chemin creux (ID 131838)
- talus broussailleux longeant un chemin creux (ID 131855)
- talus broussailleux longeant une voie ferrée (ID 131840)
- talus broussailleux longeant un chemin creux abandonné (ID 131830)
- talus broussailleux longeant un chemin (ID 131828)
- talus broussailleux longeant un chemin (ID 132239)
- talus broussailleux longeant un chemin (ID 132284)
- talus broussailleux longeant un chemin (ID 132304)
- talus broussailleux longeant un chemin (ID 132306)
- talus broussailleux longeant un chemin (ID 132349)
- talus broussailleux longeant un chemin creux (ID 132238)
- talus broussailleux longeant un chemin creux abandonné (ID 132273)
- talus broussailleux près d'un chemin creux (ID 132335)
- talus boisé de noisetiers (ID 131826)
- talus boisé de noisetiers (ID 304883)
- haies longeant un chemin creux (ID 131835)
- haie vive de charmes (ID 131833)
- haie vive de charmes (ID 132150)
- haie vive de charmes (ID 304828)
- rangée d'arbres têtards et d'arbres de haute futaie (ID 304859)
- rangée d'arbres têtards longeant le ruisseau de la Veurs (ID 304857)
- rangée d'arbres têtards comprenant notamment des érables champêtres (ID 131858)
- rangée de frênes têtards (ID 304846)
- rangée de frênes têtards (ID 304858)
- chêne têtard dans une haie (ID 304775)

- aulne têtard (ID 131841)
- frêne têtard (ID 132229)
- frêne têtard (ID 132272)
- frêne têtard servant d'arbre cornier (ID 131843)
- frêne têtard servant d'arbre cornier (ID 132246)
- frêne têtard servant d'arbre cornier (ID 132325)
- frêne têtard avec chapelle (ID 131823)
- charme têtard (ID 304856)
- charmes têtards (ID 304888)
- saule têtard (ID 131827)
- saule têtard (ID 132378)
- saule têtard (ID 132379)
- tilleul à petites feuilles têtard (ID 132358)
- tilleul à petites feuilles têtard (ID 302066)
- taillis de tilleuls dans le Broekbos (ID 132144)
- mélèze servant d'arbre à chapelle (ID 302152)
- Middelhoutbos (ID 132292)
- arbre à clous de Fouron-le-Comte (ID 132372)
- hêtre de haute futaie servant d'arbre frontière (ID 132323)
- peuplier du Canada de haute futaie servant d'arbre cornier (ID 132228)
- chêne de haute futaie servant d'arbre cornier (ID 131839)
- chêne de haute futaie servant d'arbre cornier (ID 304778)
- chênes de haute futaie servant d'arbres corniers (ID 132376)
- frêne de haute futaie (ID 132301)
- frêne de haute futaie servant d'arbre cornier près d'une croix de chemin (ID 132269)
- frêne de haute futaie servant d'arbre de carrefour (ID 132256)
- frêne de haute futaie servant d'émergent (ID 132285)
- érable de haute futaie au feuillage bigarré dans un groupe d'arbres (ID 132307)
- érable de haute futaie au feuillage bigarré dans un groupe d'arbres près de la mare (ID 132311)
- érable de haute futaie au feuillage bigarré dans un groupe d'arbres près de la mare (ID 132313)
- érable de haute futaie au feuillage bigarré dans un groupe d'arbres près de la mare (ID 132318)
- frênes de haute futaie sur talus (ID 304773)
- arbre frontière de haute futaie dit Huuskesboom (ID 132382)
- tilleul commun de haute futaie près d'une croix de chemin (ID 132227)
- tilleul de haute futaie dans le centre du village (ID 131853)
- orme de haute futaie dans une haie (ID 304769)
- platane de haute futaie (ID 132331)
- platane de haute futaie dans un groupe d'arbres près de la mare (ID 132308)
- platane de haute futaie dans un groupe d'arbres près de la mare (ID 132309)
- saule blanc de haute futaie servant d'arbre cornier (ID 131836)
- châtaignier de haute futaie avec croix (ID 132225)
- tilleul à petites feuilles et haute futaie (ID 132305)
- tilleul à petites feuilles et haute futaie (ID 132320)
- marronnier d'Inde à fleurs blanches de haute futaie dans un groupe d'arbres près de la mare (ID 132310)
- marronnier d'Inde à fleurs blanches de haute futaie dans un groupe d'arbres près de la mare (ID 132314)
- marronnier d'Inde à fleurs blanches de haute futaie dans un groupe d'arbres près de la mare (ID 132316)
- chêne pédonculé de haute futaie (ID 132251)
- chêne pédonculé de haute futaie (ID 132321)
- tilleul à grandes feuilles de haute futaie (ID 132300)

- tilleul à petites feuilles et haute futaie dans un groupe d'arbres près de la mare (ID 132315)
- tilleul à petites feuilles et haute futaie dans un groupe d'arbres près de la mare (ID 132317)
- rangée de frênes têtards (ID 304771)
- deux frênes têtards (ID 304887)
- deux néfliers, reliquats d'une haie (ID 131856)
- deux aubépines greffées sur un même tronc (ID 304770)
- deux chênes pédonculés de haute futaie (ID 132263)
- clôture pour bétail avec tressage ancien (ID 132322)
- clôtures pour bétail à Fouron-le-Comte (ID 132162)
- quatre charmes têtards (ID 304855).

Le site historico-culturel provisoirement protégé comprend des éléments patrimoniaux. Un plan indiquant ces éléments patrimoniaux est annexé au présent arrêté.

Le site historico-culturel provisoirement protégé comprend des prairies historiques permanentes. Un plan indiquant ces prairies historiques permanentes est annexé au présent arrêté.

Le site historico-culturel provisoirement protégé comprend plusieurs vues constituant chacune un élément du patrimoine. Un plan indiquant ces vues est annexé au présent arrêté.

Article 3. § 1er. Les objectifs de gestion suivants s'appliquent au site historico-culturel protégé :

- 1° les objectifs de gestion visent à préserver et renforcer les valeurs, caractéristiques et éléments patrimoniaux présents. Les objectifs de gestion visent à assurer la préservation, la bonne gestion et, le cas échéant, la restauration de la valeur d'ensemble du site dans son intégralité. Les caractéristiques et éléments patrimoniaux énumérés, avec leur cohésion unique, doivent être gérés de façon durable et intégrés tout en considérant les capacités de la région ;
- 2° en ce qui concerne la zone protégée, il serait judicieux d'établir un plan de gestion. Celui-ci peut s'étoffer d'un plan de gestion intégré (de l'environnement). Un plan de gestion permet de concrétiser la vision à long terme en détaillant pour une période de vingt ans où et quand des interventions s'avèrent nécessaires ;
- 3° la conservation, la bonne gestion, le renforcement et la restauration de :
 - a) prairies historiques permanentes. Fauchage ou entretien des prairies uniquement avec les outils appropriés afin d'éviter la dégradation ou le tassement du sol ;
 - b) plantes de pelouses calcaires par gestion extensive adaptée ;
 - c) plantations en bordure de parcelles, haies sur talus (broussailleux), plantations le long des chemins (creux) et plantations le long des ruisseaux :
 - i. remédier de façon planifiée au défaut d'entretien des taillis et des arbres têtards ;
 - ii. émonder et écimer périodiquement les (rangées d')arbres têtards et les taillis ;
 - iii. remplacer les arbres morts ou abattus ;
 - iv. lors de la replantation d'arbres de haute futaie, choisir des essences qui font traditionnellement partie de ce paysage ;
 - v. tailler et repiquer périodiquement les haies de clôture pour bétail ;
 - vi. conserver les arbres et arbrisseaux autochtones ;
 - d) prés-vergers, y compris les haies taillées servant de clôture pour bétail et les portails de champ attenants :
 - i. conserver les arbres fruitiers existants de façon optimale et le plus longtemps possible ;
 - ii. replanter de nouveaux fruits de haute tige en respectant le dispositif de plantation historique et en considérant les variétés locales historiques ;

- iii. replanter des arbres fruitiers et des haies d'aubépines servant de clôture pour le bétail sur des parcelles qui présentent encore des reliquats de prés-vergers ou sur des parcelles susceptibles d'être replantées ;
 - iv. laisser pâturer du bétail dans les prés-vergers en prévoyant si nécessaire des cages de protection pour les arbres, ou faucher les pâturages ;
 - e) reliquats de landes (à Schephem) forêts historiques ;
 - i. gestion appropriée des plantes ligneuses revêtant un intérêt patrimonial ;
 - ii. attention pour la préservation des vestiges historico-culturels et du microrelief ;
 - f) réseau restreint, mais varié, de sentiers et chemins historiques :
 - i. attention pour les caractéristiques des sentiers et chemins creux non revêtus ou semi-revêtus, notamment en utilisant des matériaux adaptés ;
 - ii. réutiliser autant que possible les sentiers et chemins historiques fermés, mais dont le tracé est toujours visible, sauf si cela entraîne de trop fortes perturbations pour les richesses naturelles ;
 - iii. il est possible de créer des espaces de détente le long des chemins (historiques). Dans la plupart des endroits, la pratique de loisirs plus actifs, par exemple avec des véhicules motorisés, n'est pas souhaitable ;
 - iv. entretenir les chemins semi-revêtus avec des matériaux locaux (par exemple le silex) ;
 - v. maintenir le passage à gué sur la Voer reconnaissable et l'intégrer dans le parcours récréatif,
 - g) mares et abreuvoirs : restaurer le système en cascade des abreuvoirs,
 - h) sources et bois abritant des sources, y compris les sédiments de tuffeau,
 - i) chemins creux drainants, grubben : intégrer au paysage les dispositifs de protection de l'écoulement de l'eau vers la Voer,
 - j) fermes, chapelles et autres bâtiments historiques revêtant un intérêt patrimonial, y compris les plantations des fonds :
 - i. rendre reconnaissables et visibles l'architecture, la typologie, les qualités spatiales et stylistiques des bâtiments présentant un intérêt patrimonial ;
 - ii. renforcer l'ensemble formé par les éléments patrimoniaux,
 - k) croix de chemin : revaloriser et continuer d'étudier les plantes castrales typiques présentes,
 - l) domaines de châteaux : préserver le château et son parc ainsi que le paysage culturel environnant comme un ensemble unique,
 - m) maintenir dégagées les vues depuis et sur les vallées, les pentes et les plateaux,
 - n) maintenir dégagées les vistas des domaines des châteaux s'ouvrant sur les sites historico-culturels environnants ;
- 4° gestion adaptée des sols des parcelles sensibles à l'érosion :
 - a) soutenir une utilisation adaptée des terres, par exemple prairies et prés de fauche, pâturages ou prés-vergers, combinée à des plantations ligneuses ;
 - b) aménager des bassins tampons réduits et se fondant dans le paysage, par exemple en implantant de petites digues enherbées ou boisées transversalement par rapport à la vallée ;
- 5° tolérer, sécuriser et gérer les dolines ;
- 6° conserver et gérer les anciennes carrières et les sites géologiques et les découvrir de façon pédagogique en dégagant les parois et en les maintenant dégagées ;
- 7° développer la zone de transition entre les bois et les prairies grâce à la végétation de lisière de bois ;
- 8° conserver les sites archéologiques in situ et utiliser leurs sols de façon adaptée ;
- 9° respecter le calme et le silence qui règnent sur la région, notamment par la mise en œuvre d'espaces de détente adaptés ;
- 10° aligner la gestion sur celle de régions situées aux Pays-Bas ;
- 11° sous-zone de la vallée :
 - a) la conservation, la bonne gestion, le renforcement et la restauration de :

- i. les ruisseaux de la Voer, de la Veurs, de la Noor et leurs ruisseaux tributaires ;
 - ii. la formation de méandres peut continuer sans être perturbée. Les ruisseaux ne peuvent pas être rectifiés ou canalisés ;
 - iii. tout déversement d'eaux ménagères non traitées ou d'autres types d'eaux usées dans les ruisseaux doit être interdit. Il est recommandé de procéder à la réalisation du plan d'égouttage. Entre-temps, la mise en place d'un système d'assainissement non collectif des eaux usées constitue une solution ;
 - iv. les biefs au niveau des moulins à eau conservent leur tracé et sont revalorisés ;
- b) éviter que la forêt ne s'étende sur les prairies historiques permanentes dans les vallées ou dans l'axe des vues sur les vallées. Le renforcement des haies sur les talus ou des talus broussailleux en limite de parcelles et le long des chemins creux, le renforcement des réseaux de haies d'aubépines taillées servant de clôture pour le bétail et la revalorisation des prés-vergers assurent une coulée verte dans le paysage réduit. Le fait de s'engager à préserver, gérer convenablement et renforcer ces éléments paysagers entraîne en outre une augmentation des richesses naturelles ;
- 12° sous-zone des pentes :
- a) parcelles de bois (anciens) :
 - i. éviter toute intervention de grande envergure. Ces parcelles font habituellement l'objet d'une gestion peu active ;
 - ii. l'exploitation forestière doit s'effectuer avec circonspection afin d'éviter la dégradation ou l'érosion des forêts de pente. Utilisation de matériel adapté pour les travaux de sylviculture afin d'éviter la perturbation et l'érosion des sols et balisage des itinéraires de remorquage en vue de préserver les zones fragiles. Instaurer des zones d'interdiction d'abattage à l'aide d'un plan de gestion ;
 - b) la préservation, la gestion correcte, le renforcement et la restauration de plantations ligneuses dans ou en lisière des forêts (comme les haies vives composées de charmes et les charmes têtards ou les taillis de hêtres) : éliminer avec circonspection les plantes souffrant de la concurrence pour la lumière ;
 - c) éviter que la forêt ne s'étende sur les prairies historiques permanentes ou dans l'axe des vues sur les vallées. Une extension forestière localisée est envisageable dans le prolongement de certains complexes forestiers existants. Le renforcement des haies sur les talus ou des talus broussailleux en limite de parcelles et le long des chemins creux, le renforcement des réseaux de haies d'aubépines taillées servant de clôture pour le bétail et la revalorisation des prés-vergers assurent une coulée verte dans le paysage réduit. Le fait de s'engager à préserver, gérer convenablement et renforcer ces éléments paysagers entraîne une augmentation des richesses naturelles ;
- 13° sous-zone plateau :
- a) pâturages et broussailles basses en lisière peuvent adoucir la transition vers d'autres zones ;
 - b) éviter que la forêt ne s'étende sur les prairies historiques permanentes ou dans l'axe des vues. Une extension forestière localisée est envisageable dans le prolongement de certains complexes forestiers existants. Le renforcement des haies sur les talus ou des talus broussailleux en limite de parcelles et le long des chemins creux, le renforcement des réseaux de haies d'aubépines taillées servant de clôture pour le bétail et la revalorisation des prés-vergers assurent une coulée verte dans le paysage réduit. Le fait de s'engager à préserver, gérer convenablement et renforcer ces éléments paysagers entraîne une augmentation des richesses naturelles ;

Des objectifs de gestion ont été fixés pour le site historico-culturel provisoirement protégé. Un plan des objectifs de gestion fixés pour les territoires relevant des zones de recherche pour les objectifs de conservation Natura 2000 est annexé au présent arrêté.

§ 2. En exécution de ces objectifs de gestion, les obligations suivantes s'appliquent :

- 1° obligation d'entretien est de maintien des constructions et des structures situées dans le site, tels que les ponts, siphons, barrages, structures caractéristiques du réseau de drainage, fossés, cours d'eau, talus, anciens chemins, clôtures, chapelles champêtres, bâtiments de ferme (comme énumérés à l'art . 2, § 2), étables et autres constructions dont l'importance pour le site a été démontrée ;
- 2° obligation d'entretien et de maintien des éléments paysagers tels que les mares, les haies et bords boisés, arbres, rangées d'arbres, haies et bois ;
- 3° obligation d'entretien et de maintien des prairies par fauchage et/ou par pâturage ;
- 4° obligation de réaliser judicieusement les travaux d'entretien tels que l'écimage et l'élagage ;
- 5° obligation d'utiliser des machines ou des techniques adaptées dans le cadre de l'exploitation (forestière) afin d'éviter de dégrader la microtopographie et les sols (forestiers). Les ornières profondes de plus de 20 cm doivent être systématiquement réparées. Les fossés ayant subi des dégâts ou ayant été interrompus lors de l'exploitation, doivent être réparés.

Article 4. Les titulaires de droits matériels et les utilisateurs du site historico-culturel protégé sont tenus d'en assurer la préservation et l'entretien en :

- 1° gérant le bien en bon père de famille et en prenant les mesures de précaution nécessaires contre les dégâts causés par l'incendie, la foudre, le vol, le vandalisme, le vent ou l'eau ;
- 2° contrôlant l'état du bien de manière régulière ;
- 3° effectuant un entretien régulier ;
- 4° prenant immédiatement les mesures idoines de consolidation et de sécurité en cas d'urgence.

Article 5. Une autorisation doit être demandée pour pouvoir entamer les actions suivantes au niveau du site historico-culturel protégé :

- 1° la construction, la démolition, le réaménagement ou la reconstruction d'une construction, à l'exception de construction non permanente et mobiles dans un rayon de 30 mètres autour d'un bâtiment autorisé ou réputé autorisé pour autant que cela n'entraîne aucune modification dans une zone abritant une source ou de la nappe phréatique ;
- 2° la pose ou la modification d'équipements et de conduites d'utilité publique souterrains ou en surface ;
- 3° l'installation ou la modification d'inscriptions, de dispositifs ou de panneaux publicitaires, à l'exception de dispositifs de publicité électorale et à l'exception de dispositifs publicitaires temporaires destinés à rendre publique la mise en vente ou en location d'un bien, à condition que la surface totale n'excède pas 4 m² maximum ;
- 4° la pose ou la modification de clôtures, à l'exception de fils électrifiés lisses ou barbelés maintenus par de fins potelets en bois écorcé en vue de retenir le bétail ;
- 5° l'aménagement, la surélévation, la modification au niveau de la structure ou des fondations ou la suppression de chemins et sentiers ;
- 6° toute modification du relief des sols, modification du réseau hydrographique ou toute intervention ayant un impact sur le niveau des eaux souterraines ;
- 7° l'abattage ou la détérioration d'arbres et d'arbrisseaux, à l'exception des arbres morts et des arbres fruitiers non productifs, ainsi que tout acte pouvant entraîner une modification du lieu et de la forme de la croissance d'un arbre ou d'un arbrisseau ;
- 8° la plantation d'arbres et d'arbrisseaux qui ne sont pas destinés à remplacer des arbres ou des arbrisseaux morts ou disparus ou d'autres petits éléments paysagers ;
- 9° l'aménagement ou la modification du revêtement sur une surface totale d'au moins 30 m² ou l'extension de revêtements existants sur une surface d'au moins 30 m² dans un rayon de 30 mètres autour d'un bâtiment autorisé ou réputé autorisé pour autant que cela n'entraîne aucune modification dans une zone abritant une source ou de la nappe phréatique ;
- 10° l'installation ou la modification de mobilier urbain, à l'exception d'éléments qui ne sont ni fixés au sol, ni fixés par des clous et des panneaux de signalisation routière visés à

- l'article 65 de l'Arrêté royal du 1er décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique ;
- 11° l'aménagement d'infrastructures de sports et de jeux ou d'aires de stationnement ;
 - 12° l'organisation de grands événements qui dépassent clairement l'utilisation normale du patrimoine immobilier protégé ;
 - 13° le cassage, fraisage et ensemencement de prairies ou la transformation de prairies en terres arables dans les cas suivants :
 - a) prairie historique permanente : une végétation semi-naturelle consistant en herbages caractérisés par une utilisation prolongée du sol en tant que pâture, pré de fauche ou pré soumis à un régime alternatif, ayant une valeur culturelle historique ou une végétation riche en espèces d'herbes et de graminées, le milieu étant caractérisé par la présence de fossés, rigoles, mares, microrelief net, sources ou zones d'infiltration ;
 - b) autres herbages dans les zones vertes, les zones de parc, les zones tampons, les zones forestières, les zones de vallée, les zones de sources, les zones agricoles à intérêt écologique, les zones agricoles à valeur particulière, les zones de développement naturel, les zones d'équipements communs et utilitaires publics ayant comme surcharge les zones inondables, les bassins d'attente et domaines militaires ayant comme affectation postérieure une des affectations visées au présent article, indiqués sur les plans d'aménagement et sur les plans d'exécution spatiaux en application du code flamand l'aménagement du territoire ;
 - 14° l'installation ou la modification d'ouvrages de protection de berges ;
 - 15° l'abandon de boues. Un entretien normal des voies d'eau publiques reste autorisé dans la mesure où les boues sont épandues judicieusement et répondent aux normes en vigueur ;
 - 16° la transformation de champs ou de prairies en forêt ;
 - 17° l'utilisation de pesticides sur les prairies et les accotements, excepté la lutte ponctuelle contre les chardons et les orties ;
 - 18° l'abandon, le stockage ou le traitement de n'importe quels déchets, objets usés, matériaux bruts ou traités, à l'exception du stockage temporaire sur les terres arables de fumier, de compost ou de produits résiduels obtenus lors du traitement de betteraves sucrières ;
 - 19° le déversement de liquides ou de gaz pouvant être nocifs pour la flore, la faune et le sol à l'exception du fumage des terres cultivées tel que fixé dans le décret sur les engrais ;
 - 20° la réalisation de travaux d'excavation présentant un risque pour la stabilité de bâtiments et de constructions ;
 - 21° la réalisation des travaux suivants sur le toit et les murs extérieurs de constructions reprises en tant que patrimoine architectural dans l'arrêté de protection et dont la valeur patrimoniale est mentionnée à l'article 2 dudit arrêté :
 - a) le retrait, le remplacement, la modification ou le renforcement d'éléments constructifs ;
 - b) le retrait, le remplacement ou la modification de couvertures de toit ou de constructions de gouttières ;
 - c) l'ajout, l'élimination, le remplacement ou la modification de la couleur, de la texture ou de la composition des couches de finition ;
 - d) la pose, le retrait, le remplacement ou la modification de menuiseries extérieures, de portes, de fenêtres, de volets, de portails, y compris les vitrages figuratifs ou non, les ferrures et la quincaillerie ;
 - e) l'installation, le retrait, le remplacement ou la modification d'éléments fixés au sol ou par des clous, de pièces en fer forgé et de sculptures, y compris les nouveaux ajouts.

Aucune autorisation n'est requise pour l'instauration immédiate de mesures de consolidation et de protection appropriées en cas d'urgence ni pour l'exécution d'un entretien régulier.

Bruxelles,

Le Ministre flamand de la Politique étrangère et du Patrimoine immobilier

Geert BOURGEOIS